

Manitoba Finance

Ministère des Finances

**Annual Report
2009-2010**

**Rapport annuel
2009-2010**



His Honour the Honourable Philip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant Governor of Manitoba
Room 235, Legislative Building
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

May It Please Your Honour:

I have the privilege of presenting, for the information of Your Honour, the Annual Report of Manitoba Finance for the year ended March 31, 2010.

Respectfully submitted,

“Original signed by Rosann Wowchuk”

Honourable Rosann Wowchuk
Minister of Finance



Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

La ministre des Finances,

« *Original signé par Rosann Wowchuk* »

Rosann Wowchuk





Sous-ministre des Finances
Palais législatif, bureau 109, Manitoba, Canada R3C 0V8
www.manitoba.ca

Madame Rosann Wowchuk
Ministre des Finances,
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Le tout respectueusement soumis.

Le sous-ministre des Finances,

« *Original signé par Hugh Eliasson* »

Hugh Eliasson



TABLE OF CONTENTS/TABLE DES MATIÈRES

Titre	Page	Titre	Page
Preface/Préface	8	Secrétariat du Conseil du Trésor	38
Lois relevant de la compétence du ministre des Finances	12	Gestion financière et planification des immobilisations	38
Organigramme	13	Sections analytiques	39
Division de l'administration et des finances	14	Gestion des dépenses et amélioration continue	39
Traitement du ministre	14	Coordination des organismes de service spécial ...	39
Haute direction	14	Relations de travail	40
Services financiers et administratifs	14	Service de la rémunération	40
Commission d'appel des impôts et des taxes	15	Service des avantages sociaux	40
Administrateur indépendant	15	Service des négociations	41
Service des ressources humaines	15	Administration des contrats	41
Gestion des technologies de l'information	17	Secrétariat aux affaires francophones	42
Assurance et gestion des risques	18	Investissements (partie B)	44
Division de la trésorerie	19	Développement durable	44
Administration	19	Information financière	
Marchés financiers	19	Conciliation	45
Opérations bancaires et de trésorerie	22	Sommaire des dépenses par crédit (partie A)	46
Dette publique	24	Sommaire des recettes par source	51
Division du contrôleur	25	Sommaire des dépenses de fonctionnement et de l'effectif des cinq dernières années par principaux crédits	56
Bureau du contrôleur	25	Présentation de rapports sur la performance ...	57
Service de consultation et de vérification interne ...	25	Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)	60
Comptabilité et débours	26		
Division des taxes et des impôts	27		
État comparatif des recettes réelles	28		
Gestion et recherche	28		
Administration	29		
Vérification	30		
Répression visant les produits du tabac	32		
Division des recherches fiscales, économiques et intergouvernementales	33		
Affaires financières intergouvernementales	33		
Relations fédérales-provinciales	34		
Analyse économique et fiscale	35		
Analyse de la fiscalité	36		
Paiement net des crédits d'impôt	37		
Bureau d'aide fiscale du Manitoba	37		

This document will be available in both English and French on the internet at www.gov.mb.ca/finance after October 30, 2010.
Ce document sera disponible en anglais et en français sur Internet à l'adresse www.gov.mb.ca/finance après le 30 octobre 2010.

PREFACE/PRÉFACE

The overall responsibilities of the Minister and the department include:

- preparing the annual Provincial Budget;
- management and control of government expenditures and revenues and the evaluation of government programs;
- providing policy direction on matters relating to financial management and administration and ensuring appropriate government-wide management practices and systems;
- ensuring accountability for the delivery of government programs;
- maintaining the core government accounting and financial reporting systems, and the preparation of the annual Public Accounts and other reports which show the financial condition of the entire government reporting entity;
- managing daily cash requirements, the public debt, the investment of public money, and of loans and advances made, and guarantees given, by the government;
- analysing and appraising the economic situation and prospects in Manitoba in co-operation with other ministries as appropriate;
- advising on fiscal and other economic policies and measures including taxation;
- advising on policies relating to Federal-Provincial relations;
- representing the province in negotiations and participating in meetings related to finance, taxation and economic development;
- managing the province's financial assets and liabilities;
- insuring government assets and managing risk; and
- administering a regulatory framework that contributes to a competitive Manitoba economy.

Les responsabilités globales du ministre et du ministère consistent à :

- préparer le budget annuel provincial;
- gérer et contrôler les dépenses et les recettes du gouvernement et évaluer les programmes gouvernementaux;
- établir des directives en matière de gestion et d'administration financière et garantir des pratiques et des mécanismes de gestion appropriés pour l'ensemble du gouvernement;
- garantir l'obligation de rendre compte en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes gouvernementaux;
- maintenir les systèmes de comptabilité et de rapport de la Province, préparer les comptes publics annuels et les autres rapports qui montrent la situation financière de l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement;
- gérer les besoins quotidiens de trésorerie, la dette publique, l'investissement de l'argent public, ainsi que les prêts, les avances et les garanties offerts par le gouvernement;
- analyser et évaluer la situation économique et les perspectives du Manitoba en collaboration avec les autres ministères, lorsqu'il y a lieu;
- donner des conseils sur les politiques et mesures fiscales et économiques, y compris les taxes;
- donner des conseils sur les politiques concernant les relations entre le fédéral et la province;
- représenter la province lors des négociations et participer aux réunions portant sur les finances, les taxes et le développement économique;
- gérer l'actif et le passif de la province;
- garantir l'actif du gouvernement et gérer les risques;
- administrer un cadre législatif qui contribue à la compétitivité de l'économie manitobaine.

Through its efforts, the department manages strategic, financial and operational risks at a corporate level so that the value government obtains for money expended, and for revenues owing and received, is optimized.

The departmental organization structure appears in the chart on page 13. The department is comprised of five operating divisions, as well as the Treasury Board Secretariat and the Francophone Affairs Secretariat.

The Administration and Finance Division provides executive administration, planning and management of departmental policies and programs. The Executive Support area of the division includes the Deputy Minister of Finance and Senior Assistant Deputy Minister. Executive Support advises the Minister on matters related to Finance and is responsible for management and administration of the department. Duties include ensuring that policy objectives and statutory obligations of government are met, and providing strategic planning and budgetary oversight.

The division also co-ordinates the department's financial, administrative, information technology management and human resource functions and includes the Tax Appeals Commission, Independent Administrator and the Insurance and Risk Management branch. The Insurance and Risk Management branch provides centralized insurance and risk management services to government departments and agencies, including most Crown corporations.

The Treasury Division manages and administers the cash resources, borrowing programs, and all investment and debt management activities of the government. It further manages the borrowing programs and investment activities for all of its Crown corporations and government agencies. The Treasury Division also assists in the financing of municipalities, schools and hospitals and ensures that such financing is arranged.

Grâce à ses efforts, le ministère gère les risques stratégiques, financiers et d'exploitation au niveau de l'organisation, de façon à obtenir le meilleur rendement possible des dépenses effectuées par le gouvernement et des revenus qu'il possède et perçoit.

La structure de l'organisation du ministère est représentée dans un graphique en page 13. Le ministère est constitué de cinq divisions opérationnelles, auxquelles il faut ajouter le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Secrétariat aux affaires francophones.

La Division de l'administration et des finances s'occupe de la haute administration ainsi que de la planification et de la gestion des politiques et des programmes du ministère. Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre comprennent le sous-ministre des Finances et le sous-ministre adjoint principal. Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre conseillent le ministre sur tout ce qui se rapporte au ministère des Finances et ont la charge de la gestion et l'administration de ce ministère. Ils doivent entre autres veiller à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de politiques et au respect de ses obligations législatives, ainsi qu'à la planification stratégique et au suivi budgétaire.

La Division gère les ressources humaines du ministère et coordonne ses fonctions financières et administratives ainsi que les technologies de l'information. Elle regroupe aussi la Commission d'appel des impôts et des taxes, l'administrateur indépendant ainsi que la Direction de l'assurance et de la gestion des risques. Cette dernière fournit des services centralisés d'assurance et de gestion des risques aux organismes et ministères gouvernementaux, y compris la plupart des sociétés de la Couronne.

La Division de la trésorerie gère et administre les ressources de trésorerie, les programmes d'emprunt, les investissements et le service de la dette du gouvernement. Elle gère et administre également les programmes d'emprunt et les investissements des sociétés de la Couronne et des organismes gouvernementaux. La Division de la trésorerie participe au financement des municipalités, des écoles et des hôpitaux, et elle s'assure que les modalités de ce financement sont déterminées.

The Comptroller Division is responsible for establishing and fostering a corporate comptrollership function across government that includes the development and operation of financial and management systems in support of legislative and governmental decision-making, service delivery effectiveness and accountability requirements.

The Taxation Division is responsible for efficiently and effectively administering the provincial taxation acts and ensuring proper revenues are collected as provided in the acts. This includes the administration, collection, processing and reporting of taxation revenues, as well as the provision of tax expertise to government, businesses collecting taxes and taxpayers. The division also investigates and audits taxpayers to ensure compliance.

Taxation, Economic and Intergovernmental Fiscal Research Division provides research and technical and analytical support in respect of national and provincial fiscal and economic matters and intergovernmental relations. The division also administers fiscal arrangements and tax collection agreements with the federal government, administers tax credit programs with the federal government and municipalities, and provides government-wide analytical support to inter-departmental working groups.

The Treasury Board Secretariat provides financial and analytical support and advice to the Minister of Finance and Treasury Board in fulfilling expenditure management responsibilities and provides representation of government and department management in all labour relations and compensation activities within the civil service. The Secretariat is headed by a Deputy Minister who acts as Secretary to Treasury Board.

The Francophone Affairs Secretariat advises the government, and in particular the Minister responsible for Francophone Affairs, on the development of government services in the French language, and on matters relating to the French Language Services policy in general.

La Division du contrôleur est chargée d'établir et de développer une fonction de contrôle pour l'ensemble du gouvernement. Celle-ci inclut l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes financiers et de gestion qui apportent un soutien en ce qui concerne la prise de décision aux niveaux législatif et gouvernemental, l'efficacité de la prestation des services et les exigences liées à l'obligation de rendre compte. La Division est chargée d'établir et de contrôler les systèmes de débours pour payer les employés et les autres prestataires des fonds gouvernementaux.

La Division des taxes est chargée de mettre en application de façon complète et efficace des lois provinciales sur les taxes et les impôts, et de faire en sorte que les recettes prévues soient perçues conformément aux dispositions des lois. Cela inclut l'administration, la perception, le traitement et la communication des recettes fiscales, ainsi que des conseils prodigués au gouvernement, aux entreprises qui perçoivent des taxes et aux contribuables. La Division effectue aussi des enquêtes et des vérifications auprès des contribuables pour s'assurer que les lois fiscales sont bien respectées.

La Division des recherches fiscales, économiques et intergouvernementales apporte une aide en terme de recherche, de technique et d'analyse sur les questions économiques et fiscales (tant nationales que provinciales) et sur les relations intergouvernementales. La Division veille à l'application des arrangements fiscaux et des ententes de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Elle administre les programmes de crédits d'impôts avec le gouvernement fédéral et les municipalités. Elle aide aussi les groupes de travail interministériels dans le domaine de l'analyse, pour l'ensemble du gouvernement.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor apporte au ministre des Finances et au Conseil du Trésor de l'aide et des conseils en matière de finances et d'analyse, leur permettant ainsi d'exercer leurs responsabilités dans la gestion des dépenses. Le Secrétariat agit en tant que représentant du gouvernement et du ministère dans toutes les relations de travail et toutes les activités de compensation au sein de la fonction publique. L'organisme est placé sous la responsabilité d'un sous-ministre qui agit à titre de secrétaire du Conseil du Trésor.

Le Secrétariat aux affaires francophones conseille le gouvernement, en particulier le ministre responsable des Affaires francophones, au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre des services gouvernementaux en français, ainsi que sur toutes les questions liées à la politique sur les services en langue française en général.

Conclusion

The divisional text of this report is formatted along the same lines as the appropriation structure for the department that is used in the Estimates of Expenditure of the Province of Manitoba. This formatting will assist with cross-referencing the two documents. Exceptions to this format have been made for the Insurance and Risk Management branch, Net Tax Credit Payments and Public Debt. These areas have been included within the divisions responsible for their administration.

The department also encompasses the Manitoba Securities Commission. This Special Operating Agency prepares and presents its own annual report and is not included in this document.

The Department of Finance vision and mission is as follows:

Vision: A province that has effective financial management practices and fairly regulated businesses to bolster its prosperity for its citizens and influence within a united Canada and a changing world.

Mission: To implement the government's fiscal policies, efficiently and with integrity, to provide the highest quality management of Manitoba's revenue, debt, investments, and investor protection regimes, and to provide comprehensive and accurate reports on the financial management of government funds and assets.

Conclusion

La division du texte de ce rapport reflète la structure des crédits du ministère utilisée dans le Budget des dépenses du Manitoba. Ce formatage facilite la recherche croisée entre les deux documents. Seuls le paiement net des crédits d'impôt, la Direction de l'assurance et de la gestion des risques, et la dette publique sont formatés autrement. Ces secteurs ont été inclus à l'intérieur des divisions chargées de leur administration.

Le ministère englobe également la Commission des valeurs mobilières du Manitoba. Cet organisme de service spécial prépare et présente ses propres rapports annuels et n'est pas compris dans le présent document.

Voici les énoncés de vision et de mission du ministère des Finances :

Vision : La province possède des pratiques de gestion financière efficaces ainsi que des pratiques commerciales réglementées de façon équitable qui lui permettent d'accroître sa prospérité dans l'intérêt de ses résidents et son influence au sein d'un Canada unifié et d'un monde en changement.

Mission : Mettre en œuvre les politiques budgétaires du gouvernement, efficacement et avec intégrité, en vue d'assurer la meilleure gestion possible des recettes, de la dette et des investissements du Manitoba ainsi que des systèmes manitobains de protection des investisseurs, et de fournir des rapports détaillés et précis sur la gestion financière des fonds et de l'actif du gouvernement. Accroître les intérêts stratégiques du Manitoba par-delà nos frontières en soutenant une fédération durable, équitable et unie.

LOIS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DES FINANCES

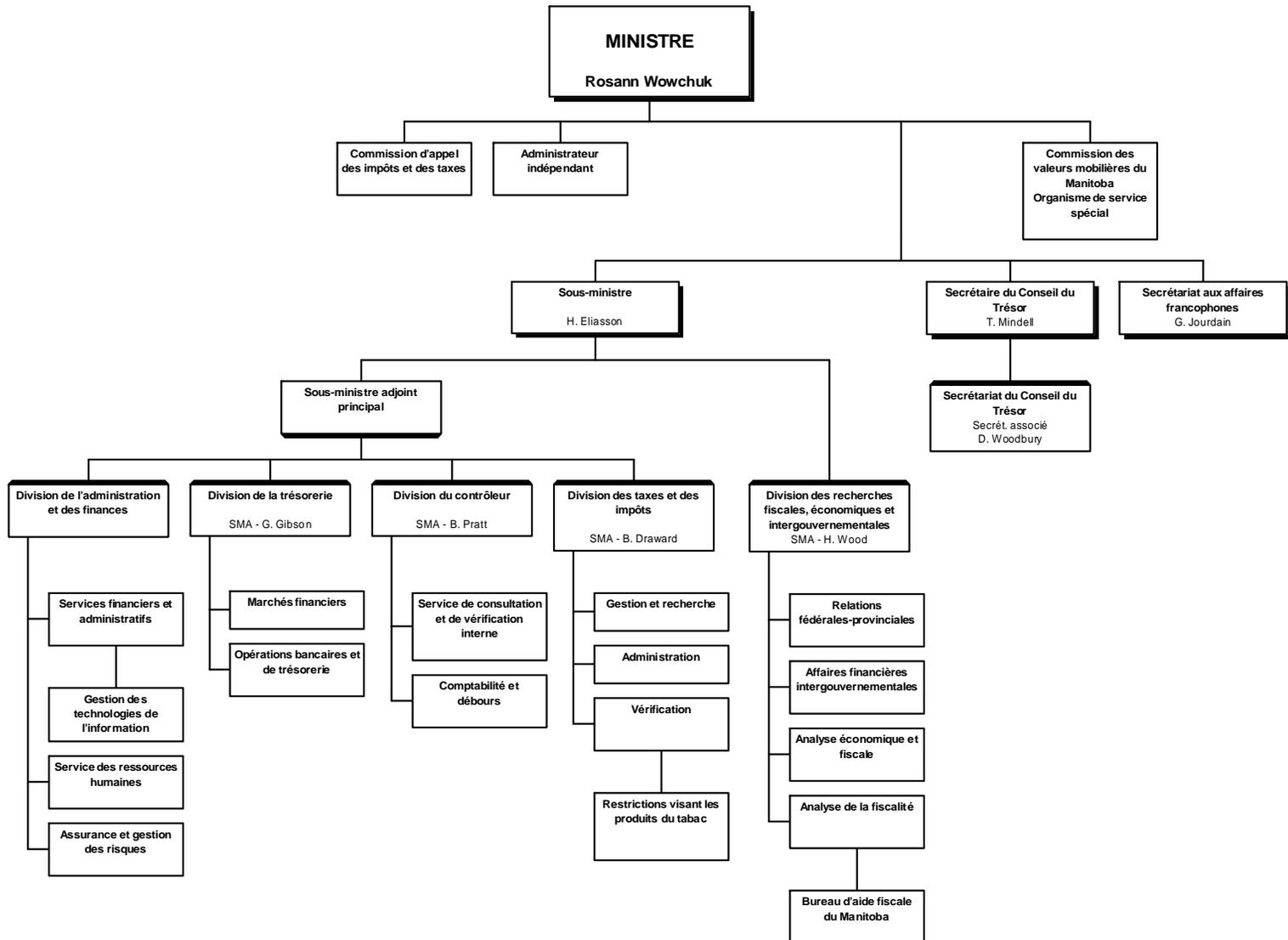
Chapitre de la
codification
permanente

<i>Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et l'obligation de rendre compte aux contribuables</i>	B 5
<i>Loi sur les contrats à terme de marchandises</i>	C 152
<i>Loi de l'impôt sur le capital des corporations</i>	C 226
<i>Loi sur le Fonds de placement Crocus (article 11)</i>	C 308
<i>Loi sur l'examen public des activités des sociétés d'État et l'obligation redditionnelle de celles-ci</i>	C 336
<i>Loi sur la stabilisation des emprunts d'Hydro-Manitoba à l'étranger</i>	E 115
<i>Loi Loi sur l'administration financière</i>	F 55
<i>Loi sur le Fonds de réserve de l'assurance-incendie</i>	F 70
<i>Loi de la taxe sur l'essence</i>	G 40
<i>Loi sur l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire</i>	H 24
<i>Loi de l'Office de financement des immobilisations hospitalières</i>	H 125
<i>Loi de l'impôt sur le revenu (à l'exception des paragraphes 10.4, 10.5 et 11.8 à 11.12)</i>	I 10
<i>Loi sur l'Office manitobain de mise en commun des placements</i>	I 100
<i>Loi sur les corporations à capital de risque de travailleurs (à l'exception de la partie 2 et des articles 16 à 18 dans la mesure où ils ont trait à cette partie)</i>	L 12
<i>Loi sur l'Hydro-Manitoba</i>	H 190
<i>Loi de la taxe sur les claims miniers</i>	M 165
<i>Loi sur la taxe minière</i>	M 195
<i>Loi sur les hypothèques (partie III)</i>	M 200
<i>Loi sur les courtiers d'hypothèques</i>	M 210
<i>Loi de la taxe sur le carburant</i>	M 220
<i>Loi sur les recettes des municipalités (subventions et imposition) (à l'exception de la partie 2)</i>	M 265
<i>Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel</i>	P 12
<i>Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences (parties I, III, IV et V.1 ainsi que l'article 1 et la partie VI dans la mesure où ils s'appliquent aux sujets traités aux parties I, III, IV et V.1)</i>	P 143
<i>Loi sur les officiers publics</i>	P 230
<i>Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public (c. 60 des L.M. 1996)</i>	P 265
<i>Loi sur les courtiers en immeubles</i>	R 20
<i>Loi de la taxe sur les ventes au détail</i>	R 130
<i>Loi sur les droits successoraux (c. 42 de la L.M. 1988-1989)</i>	-
<i>Loi sur les valeurs mobilières</i>	S 50
<i>Loi sur le transfert de valeurs mobilières</i>	S 60
<i>Loi sur les arpentages spéciaux</i>	S 190
<i>Loi sur les sommes consignées en justice</i>	S 220
<i>Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes</i>	T 2
<i>Loi sur la Commission d'appel des impôts et des taxes</i>	T 3
<i>Loi de la taxe sur le tabac</i>	T 80
<i>Loi sur les subventions inconditionnelles</i>	U10

Conformément au décret 350/2009, annexes J et T et à la Codification permanente des lois du Manitoba.

Finances Manitoba

Organigramme



DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

La Division de l'administration et des finances veille pour la haute direction à l'administration, à la planification et à la gestion des politiques et des programmes du ministère. Elle comprend des services de soutien et la coordination centralisée des fonctions financières, administratives et de ressources humaines, ainsi que la Commission d'appel des impôts et des taxes, l'Administrateur indépendant, et la direction du programme de l'assurance et de la gestion des risques.

Haute direction

Le cabinet du ministre fournit la rémunération additionnelle à laquelle ont droit les personnes nommées au Conseil exécutif.

La section de la haute direction conseille le ministre sur toutes les questions de politiques et de programmes relatives au ministère, coordonne et administre les activités du ministère afin de réaliser les objectifs stratégiques du gouvernement et fournit un soutien administratif aux cabinets du ministre, du sous-ministre et du sous-ministre adjoint principal.

1 (a) Traitement du ministre

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	Budget 2009/2010 (milliers de \$)	Écart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Traitement du ministre	38	1.00	46	(8)	
Total des sous-crédits	38	1.00	46	(8)	

1 (b) Bureau du sous-ministre

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	Budget 2009/2010 (milliers de \$)	Écart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	933	14.00	1 062	(129)	
Autres dépenses	187		167	20	
Total des sous-crédits	1 120	14.00	1 229	(109)	

Services financiers et administratifs

La Direction des services financiers et administratifs doit veiller à la bonne gestion des ressources du ministère et à la reddition de comptes à cet égard. Cela comprend l'élaboration et la mise en place des politiques, des méthodes et des pratiques financières et administratives du ministère; la conformité avec les lois, politiques et procédures officielles; la fourniture de services comptables et administratifs au ministère; et la fourniture de services de soutien en matière d'analyse et de consultation à ses divisions opérationnelles.

Les activités de la Direction comprennent la planification, l'organisation et l'évaluation des activités de comptabilité et de gestion financière du ministère relativement à la communication de l'information financière, au traitement des recettes et des dépenses et au contrôle des crédits. Plus particulièrement, la Direction coordonne et appuie la préparation des prévisions annuelles du ministère, des prévisions et rapports financiers trimestriels, et des demandes de mise à disposition de bureaux, de services de télécommunications et de véhicules gouvernementaux. Elle coordonne aussi le programme de gestion des dossiers du ministère et administre son programme de gestion des places de stationnement.

1 (c) Services administratifs et financiers

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	Budget 2009/2010 (milliers de \$)	Écart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	572	8.00	599	(27)	
Autres dépenses	73		87	(14)	
Total des sous-crédits	645	8.00	686	(41)	

Commission d'appel des impôts et des taxes

La *Loi sur la Commission d'appel des impôts et des taxes* prévoit la nomination d'un ou plusieurs commissaires afin de traiter les appels interjetés par des contribuables en désaccord avec les cotisations établies par la Division des taxes et des impôts. La Commission d'appel des impôts et des taxes offre aux contribuables une évaluation objective de leurs appels, en toute indépendance des agents de l'impôt qui ont établi la cotisation.

L'activité de la Commission et les résultats pour 2009-2010 se présentent ainsi :

Appels en instance au 31 mars 2009	39
Appels reçus en 2009-2010	
Administration	63
Vérification	<u>19</u>
	<u>121</u>
Suite donnée aux appels en 2009-2010	
Rejets partiels	2
Rejetées	41
Trop tard - Non acceptés	0
Renvoyés devant la Division des taxes et des impôts (dossiers ne relevant pas de la Commission)	2
Maintiens	0
Retraits	<u>30</u>
Appels réglés	<u>75</u>
Appels en instance au 31 mars 2010	<u>46</u>

1 (d) Commission d'appel des impôts et des taxes

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles		Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)		
Commission d'appel des impôts et des taxes	19	19		
Total des sous-crédits	19	19		

Administrateur indépendant

Le poste de l'Administrateur indépendant a été créé en 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations à capital de risque de travailleurs*. L'Administrateur indépendant fait rapport au ministre des Finances et contrôle les fonds à capital de risque de travailleurs enregistrés dans la province pour vérifier qu'ils sont conformes à la loi.

1 (e) Administrateur indépendant

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles		Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)		
Administrateur indépendant	33	34	(1)	
Total des sous-crédits	33	34	(1)	

Service des ressources humaines

La Direction fournit des services en ressources humaines aux gestionnaires et au personnel du ministère des Finances et à ses organismes de service spécial (OSS), ainsi qu'aux ministères de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines, et au Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention cadre du syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba (MGEU), aux lois du Manitoba sur le travail et aux lois sur la sécurité et l'hygiène du travail. Ces services comprennent la dotation en personnel, l'équité en matière

d'emploi, les relations de travail, ainsi que l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères partagent aussi les ressources nécessaires à la gestion et à l'élaboration de programmes favorisant la diversité.

Résultats

La Direction continue de coordonner la mise en œuvre des politiques et initiatives pangouvernementales.

Quatre groupes désignés ont été identifiés comme étant sous-représentés, soit les femmes à des emplois non traditionnels, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. L'objectif à long terme est de faire en sorte que la fonction publique du Manitoba reflète la diversité de la population dans toutes les catégories d'emploi, en tenant compte des données pertinentes sur la main-d'œuvre.

Statistiques sur l'équité en matière d'emploi à la fin de l'exercice (organismes de service spécial compris)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
	Réel (%)	Réel (%)	Réel (%)	Réel (%)
Autochtones	8,0	8,7	9,4	8,6
Femmes	62,6	63,1	65,2	61,0
Personnes handicapées	3,9	4,2	5,1	5,6
Minorités visibles	7,6	8,2	9,9	11,5

Remarque : Les fonctions touchant les ressources humaines du ministère ont été transférées à la Commission de la fonction publique le 1^{er} avril 2010.

Paie et avantages sociaux

Durant l'année, la Direction a administré la paie de 451 employés et membres du conseil. Elle a aussi tenu des dossiers détaillés sur l'assiduité, la paie et les avantages sociaux dans le système central de gestion de la paie et des ressources humaines (SAP). Elle a conseillé et renseigné des employés et des membres de leur famille à l'occasion de 29 nominations, 15 départs à la retraite, deux demandes de prestations de décès, et une demande de prestations d'invalidité de longue durée.

Recrutement et sélection

En tout, 51 postes réguliers ont été comblés par concours et 18, par des nominations directes (y compris des promotions, des transferts, etc.). Le ministère a appuyé le placement de trois stagiaires en gestion financière.

Relations de travail

Consultation du personnel de direction et de supervision du ministère, des employés et du MGEU en vue de résoudre de nombreuses questions de relations de travail, et notamment le dépôt de un grief en bonne et due forme.

Hygiène et sécurité au travail

Cinq déclarations d'accident/blessure n'ayant pas occasionné de perte de jours de travail a été enregistrée au cours de cette période.

1 (f) Ressources humaines

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Ecart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	497	7.00	515	(18)
Autres dépenses	122		155	(33)
Total des sous-crédits	619	7.00	670	(51)

Gestion des technologies de l'information

La Direction de la gestion des technologies, qui compte 6,25 postes, maximise les avantages des investissements en technologies de l'information et des communications que réalise Finances Manitoba. Elle assure la liaison entre le ministère et les Services des technologies de l'information et des communications du Manitoba, en appui à la réalisation de la mission opérationnelle et des plans stratégiques et tactiques du ministère.

Activités :

- gestion des relations avec la clientèle, analyse opérationnelle, définition des exigences, élaboration d'analyses de rentabilité, gestion de projet, et gestion de portefeuille;
- planification stratégique en technologies de l'information (TI), gouvernance et contrôle en TI, gestion financière, gestion de projets, gestion de contrats, de licences et d'actifs, et gestion d'ententes de prestation de services;
- architecture opérationnelle, administration de données, gestion de l'information et fourniture de compétences technologiques en matière opérationnelle, services de consultation en besoins opérationnels;
- identification et protection des risques liés aux TI, et développement, mise en place et essai de plans de poursuite des activités et de rétablissement des opérations en cas de sinistre.

Résultats :

- a continué à mettre en valeur le système GenTax et à y apporter des améliorations en vue de favoriser la prestation efficace des programmes fiscaux, p. ex., la phase 1 de la prestation de services en ligne aux contribuables;
- a terminé la feuille de route en TI de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments, un catalyseur clé de l'initiative quinquennale d'amélioration des services de ce dernier;
- a terminé la description des exigences relatives aux solutions TI pour l'Office de la protection du consommateur;
- a terminé le projet pilote relatif à l'application serveur de gestion et de vérification TeamMate, de la Direction du service de consultation et de vérification interne;
- a poursuivi la planification et l'élaboration de l'initiative d'amélioration des services de l'Office des compagnies;
- a poursuivi l'initiative ministérielle de guichet unique pour les entreprises;
- a continué à renforcer les capacités de la direction, y compris par l'embauche et la formation des conseillers en affaires, ainsi que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, notamment la sécurité, la gouvernance en TI, l'analyse des activités, la gestion de projets, les cadres et processus d'architecture opérationnelle.

1 (g) Gestion des Technologies de l'information

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Ecart positif	Note expl.
	2009/2010	ETP	(milliers de \$)	(négatif)	
	(milliers de \$)		(milliers de \$)	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	1 076	6.25	1 268	(192)	1
Autres dépenses	134		137	(3)	
Total des sous-crédits	1 210	6.25	1 405	(195)	

1. *La sous-utilisations des fonds est due essentiellement à des vacances de poste.*

Assurance et gestion des risques

Le *cadre sur la fonction de contrôle au Manitoba* définit la gestion des risques comme étant « une approche systématique de l'établissement de la meilleure voie à suivre en cas d'incertitude en identifiant, en évaluant, en comprenant, en communiquant et en intervenant à propos des notions de risque ». La Direction de l'assurance et de la gestion des risques fait connaître la politique de gestion des risques du gouvernement du Manitoba.

Résultats

- A aidé les ministères et les organismes à évaluer les risques associés aux programmes et aux locaux;
- Les primes d'assurance commerciale payées pendant l'exercice 2009-2010 s'élevaient à 1,5 million de dollars pour les ministères et 2,07 millions pour les organismes. Cela représentait une baisse globale de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent pour la couverture d'assurance standard;
- L'Agency Self-Insurance Fund (fonds d'auto-assurance des organismes gouvernementaux) a encaissé 4,2 millions de dollars, une augmentation de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent;
- Une police d'assurance globale de chantier a été souscrite pour plusieurs grands projets d'infrastructure;
- En 2009-2010, les pertes assumées par les ministères, y compris les nouvelles réserves et les règlements de sinistres, se chiffraient à 759 347 \$ (564 198 \$ en règlements pour dommages matériels, plus 195 149 \$ en règlements au titre de la responsabilité civile), soit une baisse de 77,5% par rapport à l'exercice précédent;
- Le coût des experts en sinistres indépendants pour le traitement des demandes de règlements des ministères s'est élevé à 29 262 \$, une augmentation de 50 % par rapport à l'exercice précédent;
- 146 nouveaux dossiers de demandes de règlement des ministères ont été ouverts et 160 ont été clos;
- En 2009-2010, les parents de foyer d'accueil ont présenté 112 demandes de règlement dans le cadre du Régime d'indemnisation en cas de dommages intentionnels, et les paiements effectués au titre des règlements se sont élevés au total à 133 796 \$, soit une diminution de 5 % par rapport à 2008-2009, plus des frais administratifs de 15 419 \$, soit une diminution de 23 % par rapport à l'exercice précédent;
- En 2009-2010, les pertes assumées par les organismes, y compris les nouvelles réserves et les règlements de sinistres, se chiffraient à 6,55 millions de dollars (6,43 millions en règlement de dommages matériels et 120 000 \$ en règlements au titre de la responsabilité civile), soit une hausse de 61 % par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs réclamations pour dégâts causés par l'eau, ainsi que 1,8 million de dollars de pertes directement imputables à un incendie ont contribué à l'augmentation du montant des pertes matérielles;
- Le coût des experts en sinistres indépendants pour le traitement des demandes de règlements des organismes s'est élevé à 160 978 \$, une augmentation de 18,4% par rapport à l'exercice précédent;
- 263 nouveaux dossiers de demandes de règlement des organismes ont été ouverts et 738 ont été clos.

6 Assurance et gestion des risques

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Écart positif	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(négatif) (milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	427	5.20	427		
Autres dépenses	59		66	(7)	
Insurance Premiums	1 497		2 558	(1 061)	1
Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits	(1 497)		(2 558)	1 061	1
Total des sous-crédits	486	5.20	493	(7)	

1. *La sous-utilisations des fonds est essentiellement due à la réduction des primes d'assurance de biens et d'assurance responsabilité civile attribuable à des marchés de réassurance favorables.*

DIVISION DE LA TRÉSORERIE

La Division de la trésorerie gère et administre les ressources de trésorerie, les programmes d'emprunt, les investissements et le service de la dette du gouvernement. Elle gère et administre également les programmes d'emprunt et les investissements des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux. Elle aide en matière de financement des municipalités, des écoles et des hôpitaux, et elle veille à ce que des mécanismes soient en place à cet égard.

Des changements importants ne cessent de se produire sur les marchés économiques et financiers du monde et ils sont lourds de conséquences pour les stratégies de gestion à court terme et à long terme, et les décisions quotidiennes prises par le personnel de la Division de la trésorerie.

La Division reste en contact avec un grand nombre d'institutions financières canadiennes et étrangères ainsi qu'avec les organismes de réglementation et les agences de notation afin de les informer des résultats économiques et financiers de la province et de ses politiques, et en même temps, de se tenir au courant de l'état des marchés mondiaux des capitaux, des produits financiers et des possibilités qui s'offrent à la province.

Administration

L'Administration comprend deux postes pour l'exécution des fonctions suivantes :

- La gestion générale de la Division de la trésorerie;
- Les conseils au ministre, au sous-ministre et au sous-ministre adjoint principal sur toutes les questions de nature financière relatives aux politiques et aux programmes;
- Les contacts avec la communauté financière internationale;
- Des services de consultation en matière de gestion et de finances pour les ministères, les organismes gouvernementaux et les fonds de placement;
- L'examen des politiques, des lois et des règlements et la recommandation de modifications nécessaire à la réalisation des objectifs.

2 (a) Administration

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	(milliers de \$)	Ecart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	140	2.00	138	2	
Autres dépenses	97		111	(14)	
Total des sous-crédits	237	2.00	249	(12)	

Marchés financiers

La Direction des marchés financiers compte neuf postes pour les grandes fonctions suivantes :

- Gestion des programmes d'emprunts à long terme du gouvernement, des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux, ainsi que d'autres programmes de prêt;
- Élaboration et administration du programme de gestion de la dette du gouvernement;
- Administration des investissements provinciaux dans les sociétés d'État, les organismes gouvernementaux et d'autres programmes de prêt ainsi que des avances consenties à ces entités;
- Établissement de stratégies et gestion des fonds d'amortissement et des autres comptes de placement de la province, des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux, pour un total de plus de 7 milliards de dollars ;
- Gestion des ressources monétaires du gouvernement;

- Gestion des programmes de placement et d'emprunt à court terme pour le gouvernement;
- Administration des sommes confiées en fidéicomis au ministre des Finances par des sociétés d'État, des organismes gouvernementaux et des ministères;
- Conseils aux sociétés d'État, aux organismes gouvernementaux et aux gestionnaires de programmes de prêt à propos des politiques et procédures relatives au financement d'immobilisations.

Emprunts

En 2009-2010, le programme d'emprunts du gouvernement, des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux a représenté globalement 4,26 milliards de dollars. Ce montant comprenait 2,39 milliards pour le refinancement des émissions de titres de créance qui venaient à échéance avec le solde requis pour les fonds d'amortissement et les programmes autosuffisants, dont Hydro Manitoba. Le montant global des titres de créance directs et garantis de la Province, net des fonds d'amortissement, en circulation au 31 mars 2010 (en utilisant les taux de change au 31 mars 2010) était de 21,1 milliards (19,8 milliards au 31 mars 2009), dont 6,8 milliards (6,32 milliards au 31 mars 2009) pour les programmes généraux du gouvernement.

La Direction veille au respect des obligations courantes en matière de communication de l'information et de dépôt de documentation pour tous les marchés sur lesquels le gouvernement emprunte. Trois rapports et documents à déposer importants ont été préparés pour des organismes de réglementation européen, australien et américain.

La Direction a, par ailleurs, coordonné des exposés aux principales agences de notation d'Amérique du Nord qui évaluent la solvabilité de la province.

Gestion de la dette

La Direction des marchés financiers suit de près l'évolution des marchés financiers mondiaux et gère la dette de la province en utilisant des techniques de couverture, comme les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt flottant et fixes, et les garanties de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2010, 10 % de la dette directe, à l'exclusion de la dette dont est responsable Hydro Manitoba, était à taux flottant (9 % au 31 mars 2009) et était payable en totalité en dollars canadiens (100 % au 31 mars 2009).

Placements à long terme

Prêts et placements en actions

La Direction des marchés financiers administre les activités de placement non budgétaires du gouvernement par le biais de programmes d'investissement en actions dans des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux et/ou par des avances à ces entités et aux programmes de prêt du gouvernement. En 2009-2010, 2,3 milliard de dollars ont été investis. Au 31 mars 2010, le montant global des avances et des investissements en capital-actions en circulation était de 10,8 milliards.

Fonds d'amortissement et autres placements à long terme

Les fonds d'amortissement et autres placements à long terme de la Province, de ses sociétés d'État et de ses organismes gouvernementaux sont gérés par la Direction des marchés financiers. Au 31 mars 2010, les fonds d'amortissement se rapportant à la dette garantie contractée par le gouvernement totalisaient 3,58 milliards de dollars, soit une diminution de 1,4% par rapport à 3,63 milliards de dollars au 31 mars 2009. La Direction gère aussi des placements à long terme pour la Société d'assurance publique du Manitoba qui totalisaient environ 2 milliards de dollars au 28 février 2010. La Direction des marchés financiers détermine les flux de trésorerie de ces fonds aux fins d'investissements.

Gestion des ressources de trésorerie

La Direction des marchés financiers prépare des prévisions de trésorerie dans lesquelles elle présente en détail les rentrées et sorties de fonds quotidiennes prévues du gouvernement, y compris ses activités d'administration fiduciaire. La gestion des soldes bancaires quotidiens et le choix des dates des emprunts à long terme reposent sur ces prévisions de trésorerie.

En 2009-2010, le programme de gestion financière a participé à la gestion des flux de trésorerie pour plus de 25,0 milliards de dollars d'opérations sur les comptes du gouvernement.

Placements et emprunts à court terme

En 2009-2010, la Direction a organisé plus de 1 909 opérations à court terme sur le marché monétaire pour environ 84,8 milliards de dollars en achats et 5,96 milliards en ventes de placements, le tout dans le cadre du contrôle et de la gestion de la trésorerie du gouvernement. La Direction a aussi organisé l'émission de billets à ordre pour un montant total de 505 millions de dollars pour financer des besoins temporaires résultant d'écart de calendrier dans les paiements et les encaissements du gouvernement. Les intérêts des placements à court terme ont rapporté environ 23,74 millions, tandis que les intérêts payés sur les billets à ordre émis ont coûté environ 1,90 millions.

Administration des fonds en fidéicommis

Plus de 100 ministères, organismes et sociétés d'État confient au ministre des Finances des fonds excédentaires qui sont déposés sur des comptes en fidéicommis rapportant des intérêts. En 2009-2010, ces fonds en fidéicommis s'élevaient en moyenne à 1,7 milliard de dollars environ et quelque 3 000 reçus pour dépôt en fidéicommis ont été délivrés et 3 500 paiements, traités par la Direction relativement à ces dépôts. Les intérêts payés sur ces comptes en fidéicommis étaient supérieurs à 9,8 millions.

Autres responsabilités

Par ailleurs, la Direction des marchés financiers conseille les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux et formule des recommandations sur leurs politiques et procédures de financement. Tous les projets de loi et lois de nature financière sont examinés pour s'assurer que les objectifs de la société d'État ou de l'organisme sont atteints et qu'il y a cohérence sur le plan légal entre les entités.

La Direction est responsable du fonctionnement de l'Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba.

La Direction a piloté la dixième émission d'obligations d'Hydro-Manitoba, qui a permis de recueillir 98,0 millions de dollars.

2 (b) Marchés financiers

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	(milliers de \$)	Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	534	9.00	662	(128)	
Autres dépenses	56		74	(18)	
Total des sous-crédits	590	9.00	736	(146)	

Opérations bancaires et de trésorerie

Gestion des risques et opérations bancaires

Le bureau de la Gestion des risques et des opérations bancaires compte six postes pour les grandes fonctions suivantes :

- Contrôle et communication de l'information relativement aux risques liés aux marchés, au crédit, aux opérations et à la liquidité auxquels est exposée la Division et vérification que des garanties sont en place pour protéger les éléments financiers de l'actif et du passif du gouvernement;
- Responsabilité de la fonction de surveillance des risques, autrement dit s'assure que des politiques sont en place et qu'elles fonctionnent de façon à permettre à la Division d'atteindre ses objectifs stratégiques tout en gérant les risques;
- Responsabilité des activités d'administration et de contrôle de gestion relatives au programme de gestion des risques de la province;
- Élaboration et maintien continus des politiques et procédures de la Division;
- Gestion des opérations bancaires du gouvernement.

Gestion des risques

La Direction a créé un bureau intermédiaire distinct afin de contrôler efficacement les pratiques de gestion des risques et d'engagement financier de la Division, comme l'évaluation à la valeur de marché, la mesure de performance financière et le suivi du crédit sur 7 milliards de dollars de placements, 20 milliards de dette et 30 milliards en contrats de gestion du risque financier.

Opérations bancaires

La Direction conseille les autres ministères et certains organismes et établit à leur intention des procédures relativement à l'utilisation des services bancaires et des dépôts. Elle évalue les demandes de nouveaux comptes bancaires et administre les comptes existants. De plus, elle négocie aussi des contrats de services bancaires et de convoi de fonds pour la province.

La Direction a tenu un index central de quelque 248 comptes représentant tous les comptes bancaires de la province dans toutes les institutions financières du Manitoba.

La Direction a continué d'étendre l'utilisation des cartes de paiement direct et des cartes de crédit pour l'encaissement des recettes publiques. Elle a travaillé en collaboration avec les différents ministères et organismes de service spécial, et examiné leurs besoins afin d'envisager les applications voulues.

La Direction continue de collaborer avec d'autres secteurs du gouvernement dans l'application des nouvelles technologies.

Opérations de trésorerie

Le bureau des Services de trésorerie compte neuf postes pour s'acquitter des grandes fonctions suivantes :

- Assurer le service et l'administration de la dette publique de la province;
- Assurer le service et la garde des placements à court et à long terme de la province et de certains organismes gouvernementaux et sociétés d'État;
- Assurer le service et l'administration du programme de la dette et des placements de la province;
- Maintien des registres comptables en ce qui concerne les dépenses liées à la dette publique et gestion des recouvrements sur les fonds d'amortissement ainsi que d'autres comptes de placement;
- Assurer le maintien d'un système des paiements de trésorerie pour la Division.

Service de la dette

Les emprunts provinciaux que gère la Direction sont constitués d'obligations non garanties, d'obligations d'épargne, de bons du Trésor, de billets à ordre, et d'obligations non garanties du RPC, tous payables en dollars canadiens, ainsi que de 13 émissions d'obligations non garanties payables en dollars américains, une émission d'obligations non garanties payables en francs suisses, une émission d'obligations non garanties payables en dollars néo-zélandais, deux émissions d'obligations non garanties payables en euros, une émission d'obligations non garanties payables en dollars de Hong Kong et une émission d'obligations non garanties payables en yens. En assurant le service de cette dette, la Direction a administré approximativement 260 contrats de produits dérivés en vertu desquels, entre autres, toutes les dettes en francs suisses, en dollars néo-zélandais, en euros, en dollars de Hong Kong et en yens ont été échangées contre des dettes à taux d'intérêt fixe ou flottant en dollars canadiens ou américains.

Le service de la dette à court terme de la Province a nécessité l'administration de plus de 5,0 milliards de dollars en bons du Trésor et de 500 millions en billets à ordre émis dans l'année.

Service des placements

La Direction assure le service des placements à long terme de la Société d'assurance publique du Manitoba et des placements d'amortissement de la province, d'Hydro Manitoba et de l'Université du Manitoba. La valeur totale de ces placements à long terme était supérieure à 5,0 milliards de dollars.

Pour assurer le service de ces placements, la Direction a traité des achats représentant au total 2,9 milliards de dollars, des ventes et des émissions de valeurs venant à échéance représentant 4,2 milliards et un revenu brut de 216,0 millions. Elle a administré approximativement 210 contrats de produits dérivés grâce qui ont permis de couvrir en dollars canadiens des placements libellés en devises.

Le service des placements à court terme de la province a nécessité le traitement et la garde de plus de 3 800 opérations sur les marchés monétaires pour couvrir des achats, des ventes et des échéances s'élevant au total à quelque 185,0 milliards de dollars.

Afin de remplir ses obligations en ce qui concerne le service de la dette et des placements de la province, la Direction utilise un système de paiement pour la Division. En 2009-2010, 49 chèques ont été émis pour une valeur totale de 68,0 millions de dollars et la Direction a autorisé 3 100 transferts pour un montant total de 19,0 milliards de dollars.

2 (c) Opérations bancaires et de trésorerie

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	(milliers de \$)	Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	925	15.00	1 032	(107)	
Autres dépenses	99		104	(5)	
Total des sous-crédits	1 024	15.00	1 136	(112)	

Dette publique (réglementaire)

Ce crédit couvre le coût net des intérêts et des dépenses connexes à régler au titre de la dette publique de la province.

10 Dette publique (crédits législatifs)

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Ecart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
Intérêts sur :				
la dette publique du Manitoba et dépenses connexes	1 093 156	1 084 160	8 996	
les immobilisations des ministères	103 984	136 690	(32 706)	
les fonds spéciaux en fiducie	3 392	25 650	(22 258)	
Total partiel	1 200 532	1 246 500	(45 968)	
Moins les intérêts et autres frais à percevoir				
des placements du fonds d'amortissement	(91 805)	(107 527)	15 722	
d'Hydro Manitoba	(548 584)	(531 220)	(17 364)	
de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	(26 195)	(28 210)	2 015	
de la Société du crédit agricole du Manitoba	(17 221)	(17 053)	(168)	
d'autres organismes gouvernementaux	(25 359)	(12 154)	(13 205)	
d'autres prêts et placements	(78 034)	(94 340)	16 306	
d'autres crédits	(173 140)	(205 846)	32 706	
Total partiel	(960 338)	(996 350)	36 012	
Total des sous-crédits	240 194	250 150	(9 956)	<i>1</i>

1. *La sous-utilisations nette des fonds résulte principalement du fait que les taux d'intérêts ont été contrebalancés par la baisse des recouvrements du capital.*

DIVISION DU CONTRÔLEUR

La Division du contrôleur a pour rôle d'établir et de développer, pour le gouvernement du Manitoba, une fonction de contrôle qui englobe l'élaboration et l'exploitation de systèmes financiers et de gestion en appui aux processus décisionnels législatifs et gouvernementaux, à une prestation de services efficace et au respect des obligations redditionnelles. Voici quelques-uns des éléments clés de la fonction de contrôle pangouvernemental de la Division :

- Conception de processus de gestion;
- Établissement de politiques financières et comptables;
- Aide à la coordination du sommaire du budget du gouvernement;
- Préparation et présentation de l'information financière à des fins de communication interne et externe, y compris une version sommaire des comptes publics du gouvernement;
- Tenue des comptes centraux de la province;
- Contrôle de toutes les opérations de décaissements et de recettes pour le Trésor;
- Facilitation de l'intégration et de la coordination de l'information financière et de gestion;
- Services conseils et de résolution des problèmes aux plus hautes instances du gouvernement et aux ministères hiérarchiques.

Dans l'exécution du mandat de la Division, trois directions relèvent du contrôleur provincial :

- Bureau du contrôleur;
- Service de consultation et de vérification interne;
- Comptabilité et débours.

La Division rend compte de ses activités à la rubrique de la direction correspondante.

3 (a) Bureau du contrôleur

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Ecart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	414	5.00	485	(71)
Autres dépenses	84		92	(8)
Total des sous-crédits	498	5.00	577	(79)

Service de consultation et de vérification interne

La Direction du service de consultation et de vérification interne fournit des services de vérification interne aux gestionnaires, à l'échelle du gouvernement. Tous les ministères ont accès à ces services par le biais des plans de vérification annuelle ou pour des affaires prioritaires.

Résultats :

- Exécution de 36 vérifications (41 en 2008-2009) fondées sur des affectations généralement supérieures à 100 heures;
- Participation à des vérifications interministérielles;
- Mise en pratique d'une marche à suivre pour contrôler la mise en œuvre des recommandations des vérificateurs;
- Préparation, pour chaque ministère et pour le comité de vérification ministériel, de rapports annuels résumant les activités de vérification pour l'année et le plan de vérification pour l'année à venir;
- Participation aux conseils et aux activités de l'Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA).

3 (b) Service de consultation et de vérification interne

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	Budget 2009/2010 (milliers de \$)	Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	2 091	27.00	2 506	(415)	1
Autres dépenses	253		270	(17)	
Total des sous-crédits	2 344	27.00	2 776	(432)	

1. *La sous-utilisations des fonds est due essentiellement à des vacances de poste.*

Comptabilité et débours

La Direction de la comptabilité et des débours a pour rôle de surveiller le traitement décentralisé ainsi que les opérations de contrôle et de communication de l'information relative aux rentrées et aux sorties de fonds concernant le Trésor, conformément aux lois applicables et aux politiques et pratiques comptables établies. La Direction tient également un système de paie centralisé pour le paiement de tous les employés du gouvernement, ainsi qu'un système de comptes fournisseurs pour les paiements qui se rapportent aux subventions, aux fournitures et aux services. Il tient aussi la comptabilité officielle du gouvernement et prépare ses états financiers, ce qui inclut le Trésor (activités fondamentales du gouvernement et fonds spéciaux), et les états financiers condensés qui comprennent toutes les organisations de la Couronne et les entreprises publiques faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.

En 2009-2010, la Direction a effectué des opérations de paie comprenant 455 763 dépôts directs et 926 chèques de paie, en respectant tous les délais et tous les règlements, lois et politiques connexes. Elle a également autorisé 448 455 paiements à des entreprises et à d'autres bénéficiaires, au titre de subventions ou pour des fournitures et des services, en tenant compte de la documentation et des justificatifs fournis par les ministères opérationnels. Sur ce total, environ 53 148 ont été faits par dépôt direct au bénéfice de fournisseurs. Le traitement et le recouvrement des montants dus au gouvernement en vertu d'ententes de partage des frais se sont faits dans les délais prévus.

Les états financiers trimestriels du gouvernement ont été publiés conformément aux calendriers et à la politique comptable établis. Les états financiers annuels, tels qu'ils sont représentés par les comptes publics, ont été préparés et publiés conformément à la *Loi sur l'administration financière*. Les états financiers condensés de 2008-2009 du gouvernement, représentés par le volume 1 des comptes publics, et les états financiers, annexes et rapports plus détaillés du Trésor, représentés par les volumes 2 et 3 des comptes publics, ont tous été publiés le 10 septembre 2009. Le volume 4 des comptes publics, qui représente les états financiers détaillés des fonds, des organisations de la Couronne, et des entreprises publiques faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, ont été publiés le 5 mars 2010.

La Direction a continué de conseiller et de donner des orientations financières pour des processus financiers approprié au sein du Trésor.

3 (c) Comptabilité et débours

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP	Budget 2009/2010 (milliers de \$)	Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	2 729	41.00	2 821	(92)	
Autres dépenses	849		890	(41)	
Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits	(542)		(510)	(32)	
Total des sous-crédits	3 036	41.00	3 201	(165)	

DIVISION DES TAXES ET DES IMPÔTS

La Division des taxes et des impôts est chargée d'administrer efficacement les lois provinciales suivantes sur les taxes et les impôts, et de veiller à ce que les recettes prévues soient perçues conformément aux dispositions de ces lois :

Loi de l'impôt sur le capital des corporations

Loi de la taxe sur l'essence

Loi sur l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire

Loi sur la taxe minière

Loi de la taxe sur le carburant

Loi de la taxe sur les ventes au détail

Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes

Loi de la taxe sur le tabac

Poursuite de l'abrogation progressive de la *Loi sur les droits successoraux* et de la *Loi de l'impôt sur les dons*.

Les recettes réelles perçues pendant l'exercice 2009-2010 en application des lois sur les taxes et les impôts susmentionnées, ainsi que de la *Loi de la taxe sur les claims miniers* et de la taxe destinée à la protection de l'environnement, s'élevaient à 2,6 milliards de dollars, ce qui dépassait les prévisions de 38 millions.

Les principaux écarts par rapport aux prévisions étaient les suivants :

- Les recettes de la taxe sur les ventes au détail ont été inférieures de 25 millions de dollars aux prévisions en raison d'une croissance économique en deçà des prévisions, d'une baisse de l'activité dans le secteur de la construction et d'une réduction des dépenses de consommation et des dépenses des entreprises.
- Les recettes perçues en vertu de la *Loi de l'impôt sur le capital des corporations* ont dépassé les prévisions de 26 millions de dollars par suite d'une augmentation du capital imposable déclaré par les sociétés.
- Les recettes de la taxe sur le tabac ont dépassé les prévisions de 21 millions en raison d'une diminution de la contrebande due principalement à un programme d'exécution de la loi ciblé.

État comparatif des recettes réelles (en milliers de dollars)

pour les exercices se terminant du 31 mars 2006 au 31 mars 2010

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Impôt sur le capital des corporations	132 167	156 134	165 779	167 816	161 195
Taxe sur l'essence	152 466	154 052	152 472	136 063	139 807
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	303 055	317 654	341 383	357 501	364 736
Droits successoraux et impôt sur les dons	3	3	3	3	3
Taxe sur la concession ou la location de terrains miniers	71	71	64	64	64
Taxe minière	39 192	96 369	99 637	45 927	9 924
Taxe sur le carburant	83 539	86 738	95 721	92 716	90 158
Taxe sur les ventes au détail	1 280 423	1 356 513	1 472 864	1 569 334	1 569 845
Taxe sur le tabac	191 637	201 576	190 627	189 633	215 543
Taxe destinée à la protection de l'environnement	3 296	3 369	3 442	3 483	3 510
Total	2 185 849	2 372 479	2 521 992	2 562 540	2 554 785

Gestion et recherche

La Direction de la gestion et de la recherche veille à la bonne gestion et à la bonne application des lois fiscales de la province. Les exigences fiscales du gouvernement sont transmises en fournissant les compétences et les orientations nécessaires à la Direction de l'administration, au sein de la Division des taxes et des impôts, et à la Direction de la vérification, et en fournissant l'information et les interprétations voulues aux contribuables et aux entreprises qui perçoivent les taxes.

Les grands objectifs de cette direction sont les suivants :

- Apporter une aide sur le plan de la gestion, du leadership et des stratégies à propos des lois administrées par la Division des taxes et des impôts;
- Maintenir un système de perception des impôts et des taxes qui applique les lois uniformément et qui garantisse la perception des recettes fiscales prévues par les lois qu'administre la Division des taxes et des impôts;
- Appliquer les nouvelles lois fiscales;
- Rencontrer les nouveaux vendeurs et les informer au sujet de la fiscalité provinciale en ce qui concerne leur entreprise;
- Réagir avec précision et sans tarder aux demandes de renseignements des percepteurs des impôts et des taxes ainsi que des contribuables;
- Établir des prévisions de recettes et de dépenses fiscales et analyser les écarts avec les montants budgétisés;
- Informer le ministre, le sous-ministre et le sous-ministre adjoint principal des possibilités de recettes fiscales, et proposer des solutions pour améliorer l'efficacité de la loi et de la politique sur l'administration des impôts et taxes;
- Élaborer et actualiser des guides d'interprétation fiscale à l'usage du personnel de la Division des taxes et des impôts, et des bulletins pour informer les entreprises des exigences en matière de perception et de remise des impôts et taxes;

- Offrir des compétences et des orientations en matière de gestion fiscale, au besoin, afin de maximiser l'efficacité de la Direction de l'administration, au sein de la Division des taxes et des impôts, et de la Direction de la vérification et de coordonner les efforts des trois directions dans la mise en place de nouveaux programmes.

Résultats :

- Travail en liaison avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et d'autres provinces et territoires au sujet de la coopération en matière d'information, des initiatives conjointes relatives à la conformité et des autres questions d'administration et de gestion de la fiscalité;
- Maintien d'un système de perception des impôts et taxes équitable et efficace, et suffisamment dissuasif pour contrer la fraude ou l'évasion fiscale;
- Évaluations relatives aux conséquences des solutions envisagées par le gouvernement en matière d'administration et de recettes préparées en temps voulu;
- Bulletins d'information clés préparés et/ou mis à jour et affichés sur Internet;
- Réponse dans les délais prévus aux demandes des contribuables, dans un souci d'auto-conformité;
- Séances d'orientation à l'intention des nouveaux marchands pour favoriser l'autoréglementation.

4 (a) Gestion et recherche

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Écart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	2 160	35.50	2 526	(366)
Autres dépenses	283		284	(1)
Total des sous-crédits	2 443	35.50	2 810	(367)

Administration

La Direction de l'administration contribue, au sein de la Division des taxes et des impôts, à l'efficacité de la gestion et de la perception des impôts et taxes, conformément aux lois, aux règlements et aux politiques, et elle renseigne les contribuables.

En 2009-2010, la Direction, qui est axée sur le rendement, comptait en tout 61 postes. Elle offre aux contribuables des services de traitement et d'information et elle répond aux besoins administratifs des deux autres directions de la Division des taxes et des impôts. Elle est chargée de veiller au traitement prompt et précis de 2,6 milliards de dollars de recettes fiscales annuelles résultant de l'application des lois fiscales qu'administre la Division des taxes et des impôts, de la taxe sur les claims miniers et de la taxe destinée à la protection de l'environnement.

Les grands objectifs de cette direction sont les suivants :

- Traiter adéquatement les recettes fiscales;
- Fournir un système de perception des impôts et taxes efficace;
- Veiller à ce que les rôles d'imposition des différentes lois reflètent les données les plus courantes dont on dispose;
- Communiquer fidèlement l'information relative à la perception des impôts et taxes;
- Effectuer les remboursements avec exactitude et dans des délais minimums;
- Communiquer aux contribuables les renseignements fiscaux essentiels;
- Parvenir à réduire le montant des arriérés d'impôts et taxes et des déclarations de revenus en retard.

Résultats

Durant l'exercice 2009-2010, 54 481 vendeurs, agents de recouvrement et agents de recouvrement adjoints ont été enregistrés et 346 500 déclarations annuelles ont été générées.

La Direction a traité 13 079 remboursements (représentant globalement 70,25 millions de dollars) et débits compensatoires (représentant 1,67 millions).

Au 31 mars 2010, il y avait des postes de service dans 40 réserves et 66 détaillants avaient conclu une entente avec la province afin de fournir du carburant hors taxe aux Premières nations. Au total, durant l'exercice 2009-2010, 7,39 millions de dollars ont été déboursés pour 1 963 demandes dans le cadre de ce programme pour le diesel et l'essence. De plus, 11 réserves du Nord achètent du carburant en vrac aux termes d'ententes de recouvrement.

Durant l'exercice 2009-2010, le gouvernement du Manitoba a conclu avec des bandes indiennes des ententes d'exemption de taxe sur le tabac pour les produits du tabac vendus aux populations inscrites des Premières nations vivant dans les réserves. Au 31 mars 2010, 57 bandes avaient conclu des ententes et trois bénéficiaient d'un autre programme d'exemption de taxe. Au total, 22,27 millions de dollars correspondant à 1 387 demandes ont été déboursés en vertu de ces programmes durant l'exercice.

Recouvrements

La section Recouvrements est responsable du recouvrement des taxes et impôts en souffrance et de la récupération des déclarations en retard. Elle veille aussi à ce que les contribuables se conforment aux lois qu'administre la Division des taxes et des impôts. Pour cela, elle utilise des contacts par téléphone, des mesures de recouvrement et des visites sur place.

4 (b) Administration

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Ecart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	3 100	61.00	3 385	(285)
Autres dépenses	4 395		3 088	1 307 1
Total des sous-crédits	7 495	61.00	6 473	1 022

1. *Le dépassement des crédits est dû à une augmentation de la provision pour créances douteuses au chapitre des impôts et taxes à recevoir.*

Vérification

La Direction de la vérification veille à ce que les impôts et taxes qu'administre la Division soient remis à la province en encourageant les contribuables (agents de recouvrement et inscrits compris) à une conformité volontaire.

La Direction de la vérification est organisée en quatre unités opérationnelles :

- **Vérification**, qui est chargée de procéder à la vérification des déclarations de contribuables en vertu des lois fiscales qu'administre la Division des taxes et des impôts.
- **Examen de la vérification**, qui est chargée de l'examen de la qualité des dossiers de vérification, de la détermination de la charge de travail, de la sélection des dossiers, des appels des contribuables et de l'élaboration des politiques et procédures de vérification.
- **Enquêtes**, qui est chargée de réunir des éléments de preuve, d'enquêter sur les infractions et de porter des accusations en vertu des lois fiscales qu'administre la Division des taxes et des impôts.
- **Bureau régional de la région de l'Ouest**, qui offre une perspective rurale à l'élaboration de la stratégie fiscale et aux programmes opérationnels et qui est chargé de toutes les fonctions de vérification ainsi que des enquêtes dans l'Ouest du Manitoba.

Les grands objectifs de cette direction sont les suivants :

- Concevoir un programme de vérification efficace, axé sur les domaines à haut risque et visant le spectre complet des secteurs d'activité;
- Concevoir un programme d'enquête efficace qui permet de détecter les infractions aux lois fiscales;
- Fournir en temps opportun aux entreprises des renseignements précis en matière d'interprétation des lois fiscales;
- Concevoir pour elle-même des politiques et des procédures qui assurent une application juste et uniforme des lois à toutes les entreprises.

Résultats :

- Tenue de vérifications et d'enquêtes de manière à garantir une remise appropriée des impôts et taxes et à promouvoir la conformité volontaire auprès des contribuables.
- Participation avec l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres ressorts au développement de la collaboration et à la mise en place de l'échange d'information en matière de vérifications, d'enquêtes et de pratiques exemplaires.
- Publication de politiques et procédures à l'ensemble du personnel pour l'aider à exécuter les vérifications et les enquêtes.
- Participation à des enquêtes communes avec des organismes du fédéral et d'autres ressorts dans le domaine de la taxe sur le tabac, de la taxe sur les ventes au détail, de la taxe sur l'essence, de la taxe sur le carburant et de l'IFTA.

Résultats

Vérification

Remboursements effectués	318
Dossiers complétés	1 554
Recouvrements consécutifs à des vérifications	35 279 482 \$

Enquêtes

Dossiers complétés	258
Accusations	171
Condamnations	72
Amendes	47 219\$
Recouvrements	491 608\$

Examen de la vérification

Dossiers de vérification examinés	639
Avis de cotisation révisés	71
Appels révisés (en cours 43; terminés 19)	62

4 (c) Vérification

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)		
Salaires et avantages sociaux	6 508	89.00	6 764	(256)	
Autres dépenses	957		1 144	(187)	1
Total des sous-crédits	7 465	89.00	7 908	(443)	

1. *La sous-utilisations des fonds est due essentiellement à des frais de fonctionnement moindres en raison de vacances de poste.*

Répression visant les produits du tabac

Le programme de répression visant la contrebande de produits du tabac protège les recettes publiques vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*. Ce programme a été mis en place pour contrer le risque accru d'importation illicite au Manitoba et des provinces de l'Ouest de produits du tabac en provenance de l'Est du Canada.

Ce programme associe du personnel détaché du groupe Enquêtes, la Direction de la vérification plus des enquêteurs et des vérificateurs occasionnels ou temporaires embauchés tout spécialement pour ce programme.

Les grands objectifs de ce programme sont les suivants :

- Maintenir un système de perception des taxes efficace par la présence d'une force d'application qui encouragera la conformité volontaire chez les contribuables et les percepteurs des impôts;
- Concevoir des programmes de vérification et d'enquête qui détectent les fraudeurs;
- Poursuivre les fraudeurs;
- Informer les contribuables au sujet des exigences à respecter en matière de perception et de remise des taxes.

Résultats :

- Poursuites contre les fraudeurs de l'impôt, y compris en participant à des enquêtes avec la GRC, l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et le service de lutte contre la contrebande de tabac du Service de police de Winnipeg. Ces opérations conjuguées ont mené à plusieurs saisies et à des poursuites ultérieures en vertu de la *Loi sur la taxe sur le tabac* et de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada).
- Liaison régulière avec des homologues d'autres ministères des Finances au Canada et avec des organismes d'application de la loi locaux, nationaux et internationaux en vue de coordonner les enquêtes et les poursuites en matière de contrebande de tabac dans l'Ouest canadien et d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires.
- Recommandations de possibilités de changements aux lignes directrices et de modifications aux lois, y compris des amendes et des peines plus lourdes, ainsi que des pouvoirs nouveaux et élargis pour les perquisitions et les saisies dans le cadre d'une enquête.

Répression visant les produits du tabac :

Dossiers complétés	114
Accusation	28
Condamnations	18
Amendes	17 550 \$
Recouvrements	282 301 \$

4 (d) Restrictions visant les produits du tabac

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Écart positif	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(néгатif) (milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	357	10.00	606	(249)	1
Autres dépenses	163		252	(89)	2
Total des sous-crédits	520	10.00	858	(338)	

1. *La sous-utilisations des fonds est due aux vacances de poste.*
2. *La sous-utilisations des fonds est due à des frais de fonctionnement moindres en raison de vacances de poste.*

LA DIVISION DES RECHERCHES FISCALES, ÉCONOMIQUES ET INTERGOUVERNEMENTALES

La Division des recherches fiscales, économiques et intergouvernementales comprend quatre directions qui constituent la Section des relations fédérale-provinciales et de la recherche économique.

- Direction des affaires financières intergouvernementales
- Direction des relations fédérales-provinciales
- Direction de l'analyse économique et fiscale
- Direction de l'analyse de la fiscalité, dont relève également le Bureau d'aide fiscale.

Les grands domaines de responsabilité sont, entre autres, les relations intergouvernementales en matière de fiscalité et de politiques, l'analyse des politiques économiques et fiscales, la formulation des politiques fiscales et la gestion des programmes de crédit d'impôt. La direction de la Division comprend un sous-ministre adjoint, les directeurs des quatre directions, le directeur adjoint de la Direction de l'analyse de la fiscalité et le directeur des communications et des initiatives stratégiques.

Voici les principales fonctions de la Division :

- Apporter une aide sur le plan de la recherche, de l'analyse et des aspects techniques sur des questions économiques et financières nationales et provinciales et sur les relations intergouvernementales stratégiques, y compris en ce qui concerne les programmes à frais partagés;
- Administrer les accords fiscaux et les ententes de perception fiscal avec le gouvernement fédéral et administrer les programmes de crédit d'impôt avec le gouvernement fédéral et les municipalités;
- Conseiller et offrir une analyse des politiques relativement à tout un éventail de questions économiques et financières, y compris les politiques en matière de recettes et de dépenses, et conseiller en ce qui a trait aux politiques relatives aux relations économiques et financières fédérales-provinciales;
- Coordonner l'élaboration, pendant chaque processus budgétaire et durant l'exercice, de prévisions de recettes à moyen terme de la province;
- Coordonner l'analyse financière et fiscale nécessaire au ministre et au conseil des ministres pour élaborer le budget;
- Coordonner la production du budget et des documents connexes;
- Soutenir la politique provinciale et promouvoir les intérêts financiers de la province, tout en représentant celle-ci à divers comités et réunions;
- Servir de section administrative provinciale principale pour ce qui concerne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Manitoba), la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et l'accord de perception fiscale conclu avec le gouvernement fédéral;
- Administrer les programmes de crédit d'impôt avec le gouvernement fédéral et les municipalités;
- Gérer et administrer les programmes de crédit d'impôt et autres programmes relatifs à l'impôt sur le revenu et à l'impôt foncier, y compris la répartition des bénéfices, informer et aider le public, et administrer conjointement et suivre les réclamations par le biais du régime de l'impôt sur le revenu.

Affaires financières intergouvernementales

La Direction des affaires financières intergouvernementales compte quatre postes.

Son directeur et son personnel contrôlent et analysent de façon continue les paiements de transfert fédéraux destinés à financer les grands programmes sociaux, comme les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les services sociaux, ainsi que le Programme de péréquation, et certains aspects des accords fiscaux avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales. La Direction prépare également, en ce qui concerne les paiements de transfert fédéraux, des prévisions dont il est tenu compte dans les prévisions de recettes à moyen terme de la province.

En 2009-2010, le total des recettes provinciales dépendant des accords fiscaux fédéraux-provinciaux et administrées par la Direction comprenait : 2,06 milliards de dollars en paiements de péréquation; 1,29 milliard en paiements en espèces pour les grands programmes sociaux et de santé; et 2,3 millions en subvention du gouvernement du Canada.

Le directeur et le personnel de la Direction représentent la province aux réunions fédérales-provinciales-territoriales et aux réunions provinciales-territoriales, ainsi qu'aux groupes de travail sur les accords fiscaux, le Régime de pensions du Canada (RPC), en appui aux responsabilités du Manitoba en tant que coadministrateur du RPC. En outre, la Direction aide d'autres ministères et participe à divers groupes de travail intergouvernementaux.

Relations fédérales-provinciales

La Direction des relations fédérales-provinciales fournit des conseils, des services d'analyse et un appui stratégique dans la gestion des relations du Manitoba avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux et territoriaux (PT) sur des questions d'intérêt intergouvernemental. Elle défend les intérêts du Manitoba dans la définition des positions et des politiques interprovinciales ou provinciales-territoriales en collaborant avec d'autres provinces et des territoires, et auprès du gouvernement fédéral dans l'élaboration et l'application de ses politiques nationales.

La Direction doit notamment veiller à ce que les membres du gouvernement du Manitoba soit correctement informés, en temps opportun, des conséquences des tendances nationales et régionales et de la mise en œuvre de programmes et de politiques par le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements PT. La Direction veille également à ce que la stratégie et la position du ministère soient cohérentes en ce qui concerne les priorités du Manitoba sur la scène intergouvernementales.

La Direction des relations fédérales-provinciales collabore étroitement avec la Direction des relations canado-américaines et internationales du ministère de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce.

Principales activités en 2009-2010

En 2009-2010, la Direction des relations fédérales-provinciales a exercé les activités suivantes :

- Apport de documents d'information stratégiques détaillés à l'appui de rencontres dans le cadre de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest et au sein du Conseil de la Fédération, et d'un ensemble de réunions bilatérales et multilatérales entre le premier ministre du Manitoba et le premier ministre du Canada, des ministres fédéraux et des premiers ministres d'autres provinces et de territoires.
- Adoption de l'orientation du conseil des ministres en ce qui concerne les priorités stratégiques fédérales-provinciales du Manitoba.
- Collaboration avec d'autres provinces et des territoires en vue d'appuyer le travail des premiers ministres au Conseil de la fédération et à la Conférence des premiers ministres de l'Ouest.
- Représentation du Manitoba aux rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales de sous-ministres et de hauts fonctionnaires et à divers comités afin de préparer des conférences intergouvernementales importantes.
- Examen et évaluation des initiatives stratégiques et de programmes dans leurs aspects relatifs aux relations intergouvernementales, et rôle de liaison pour ce qui est de fournir des conseils stratégiques sur les relations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.
- Coordination des activités interministérielles relatives aux politiques et aux questions intergouvernementales.

Faits saillants en 2009-2010

La Conférence des premiers ministres de l'Ouest réunit les premiers ministres des territoires et des provinces de l'Ouest pour aborder des questions et des sujets de préoccupation d'intérêt commun. Lors de la conférence de 2009, tenue du 17 au 19 juin à Dawson City, au Yukon, les premiers ministres de l'Ouest ont discuté, notamment, de ce qui suit : de mesures de stimulation, y compris la réforme de l'assurance-emploi, l'infrastructure, l'évaluation environnementale et le commerce intérieur; de possibilités d'accroître la

compétitivité dans l'Ouest du pays, notamment par la recherche et l'innovation, les règlements sur les transports aériens et de nouveaux partenariats gouvernementaux et non gouvernementaux modernes; de stratégies contribuant à accroître la sécurité des collectivités; de l'avenir énergétique du Canada y compris le captage et le stockage du carbone et l'énergie renouvelable; les relations canado-américaines.

Le Conseil de la fédération (CDF), qui regroupe les premiers ministres du Canada, s'est réuni deux fois en 2009-2010. Il a d'abord tenu une téléconférence en mai 2009 afin de parler de diverses questions dont l'interdiction de la Chine d'importer de la viande de porc canadienne et l'interdiction de l'Union européenne d'importer des produits dérivés du phoque. La rencontre estivale 2009 du CDF a eu lieu du 5 au 7 août à Regina, en Saskatchewan. Les thèmes suivants ont été abordés : la situation économique, y compris les conséquences des initiatives de stimulation sur l'économie des provinces et des territoires et la façon dont le Canada peut sortir plus fort de la récession; la construction de relations internationales solides et les manières de travailler ensemble et individuellement pour promouvoir le Canada sur la scène internationale; les changements climatiques et l'énergie en Amérique du Nord et dans le monde; les préparatifs pour prévenir la propagation du virus H1N1.

De plus, le Conseil de la fédération s'est rendu à Washington dans le cadre d'une mission qui a eu lieu du 19 au 21 février 2010. La mission a principalement traité d'enjeux commerciaux et frontaliers et de questions touchant l'énergie et l'environnement. La Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador y étaient représentés. Le point fort de cette mission a été la rencontre conjointe entre les premiers ministres et les gouverneurs dans le cadre de la rencontre hivernale de la National Governors Association (NGA). Bien que des premiers ministres aient antérieurement assisté à des réunions de la NGA et que des gouverneurs aient assisté à des réunions des premiers ministres, il s'agissait cette fois de la toute première réunion du Conseil de la fédération avec son équivalent américain, la National Governors Association. Dans le cadre de la mission, les premiers ministres des provinces canadiennes ont également rencontré des membres de l'administration Obama ainsi que des représentants de grands groupes de réflexion.

Le 2 février 2010 a eu lieu ce qui était également la toute première réunion conjointe des conseils des ministres de la Saskatchewan et du Manitoba. À l'occasion de cette réunion, les deux provinces ont accepté de promouvoir et d'élargir la coopération et le commerce entre elles par l'intermédiaire d'initiatives axées entre autres sur l'harmonisation des règlements relatifs aux transports et la mise en œuvre d'une étude de faisabilité visant l'augmentation du commerce de l'électricité. Les ministres des deux provinces ont également discuté de questions économiques et fiscales, notamment en réaffirmant leur décision de ne combiner la TPV et la TPS. L'importance de l'éducation des Autochtones pour la prospérité future de la région a également été soulevée, et les deux provinces ont convenu de collaborer sur la mise en commun de renseignements et d'approches. Les ministres ont également discuté d'enjeux commerciaux Canada-États-Unis touchant l'énergie et l'agriculture. Une deuxième réunion des conseils des ministres de la Saskatchewan et du Manitoba est prévue à Brandon, au Manitoba, en 2011.

Analyse économique et fiscale

La Direction de l'analyse économique et fiscale, qui compte quatre postes, a pour mission de fournir des analyses économiques et fiscales des questions nationales et régionales au ministre et au conseil des ministres, ainsi qu'à l'usage de divers ministères pour l'élaboration de politiques et la préparation des budgets.

Activités :

- Contrôle et examine tout un éventail d'analyses et de prévisions relatives aux secteurs public et privé;
- Tient une base de renseignements importante;
- Représente la province aux comités et aux groupes de travail fédéraux-provinciaux;
- Assure aussi une coordination interministérielle de l'analyse économique par le biais du groupe interministériel d'évaluation des perspectives économiques;
- Coordonne et prépare des éléments des prévisions de recettes à moyen terme de la province;
- Contrôle la situation et les perspectives fiscales qui se rapportent au gouvernement fédéral;
- Prépare les principaux éléments des prospectus des emprunts provinciaux et des enregistrements des valeurs pour ce qui concerne les données économiques et financières;
- Représente la Province lors des vérifications préalables des documents d'emprunt;
- Prépare les principales présentations et publications destinées aux institutions financières et aux agences de notation;

- Répond aux nombreuses demandes d'information sur la situation économique et fiscale du Manitoba que lui font parvenir des analystes canadiens et étrangers, ainsi que des entreprises, des organisations et des particuliers dans la province.

Analyse de la fiscalité

La Direction de l'analyse de la fiscalité compte sept postes, plus huit autres au Bureau d'aide fiscale du Manitoba.

Elle tient des bases de données et des modèles analytiques, et formule des recommandations à l'intention du ministre et du conseil des ministres en matière de politique fiscale, et relativement à des mesures fiscales et crédits d'impôt particuliers. Les mesures fiscales sont appliquées par l'intermédiaire des budgets, des lois et des ententes, dont la plus importante est l'entente visant la perception de l'impôt sur le revenu, conclue avec le gouvernement fédéral.

La Direction est chargée d'analyser les effets fiscaux et économiques des mesures et propositions fiscales. Ce travail nécessite une participation aux groupes de travail fédéraux-provinciaux pertinents et une représentation de la province à diverses rencontres fédérales-provinciales.

En 2009-2010, les recettes provinciales provenant des impôts sur le revenu administrés par la Direction s'élevaient en tout à 2 401,4 millions de dollars impôts sur le revenu des particuliers et à 257,1 millions en impôts sur les bénéficiés des sociétés.

Le directeur et le directeur adjoint supervisent le Bureau d'aide fiscale du Manitoba ainsi que les programmes fiscaux et programmes connexes qu'administre ce bureau. Environ 500 000 Manitobains bénéficient chaque année de ces programmes. Le Bureau d'aide fiscale du Manitoba renseigne les Manitobains et les aide à remplir la partie provinciale de leur déclaration de revenus et il répond à des demandes de renseignements d'ordre général au sujet de l'impôt sur le revenu et des crédits d'impôt au Manitoba

Recettes découlant des accords fiscaux fédéraux-provinciaux (en milliers de dollars) Pour les exercices se terminant du 31 mars 2006 au 31 mars 2010

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<u>Impôts sur le revenu</u>					
Impôt sur le revenu des particuliers	1 948 854	2 130 493	2 284 669	2 455 117	2 401 381
Impôt sur les bénéficiés des sociétés	373 569	310 587	366 818	386 131	257 081
Sous-total	2 322 423	2 441 080	2 651 487	2 841 248	2 658 462
<u>Transferts fédéraux</u>					
Péréquation	1 601 018	1 709 430	1 825 796	2 063 394	2 063 394
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	733 313	773 090	816 684	875 409	897 402
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	324 552	335 421	347 463	387 531	392 184
Projet de loi C-48	48 900	48 911	-	-	-
Fonds de recrutement de policiers	-	-	-	14 400	-
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	-	-	-	17 912	-
Subvention du gouv. du Canada	2 284	2 284	2 284	2 298	2 322
Fiducie pour le développement des collectivités	-	-	41 880	-	-
Sous-total	2 710 067	2 869 136	3 034 107	3 360 944	3 355 302
Total découlant des accords fiscaux	5 032 490	5 310 216	5 685 594	6 202 192	6 013 764

Paie ment net des crédits d'impôt

9 Paie ment net des crédits d'impôt					
Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)		
Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation	266 791		264 896	1 895	
Crédit d'impôt personnel	40 592		42 000	(1 408)	
Aide aux locataires et aux propriétaires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires	1 268		1 810	(542)	
Crédit d'impôt pour contributions politiques	257		975	(718)	
Réduction de la taxe foncière applicable aux biens-fonds riv	33		45	(12)	
Frais relatifs à l'administration fédérale	1 059		1 101	(42)	
Moins les sommes à recouvrer auprès d'Éducation					
Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation	(266 791)		(264 896)	(1 895)	
Aide aux locataires et aux propriétaires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires	(1 268)		(1 810)	542	
Total des sous-crédits	41 941		44 121	(2 180)	1

1. *La sous-utilisation nette des fonds est due essentiellement aux rajustements visant des années antérieures.*

5 (a) Recherches fiscales, économiques et intergouvernementales					
Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)		
Salaires et avantages sociaux	2 176	25.25	2 296	(120)	
Autres dépenses	1 414		1 508	(94)	
Total des sous-crédits	3 590	25.25	3 804	(214)	

Bureau d'aide fiscale du Manitoba

Le Bureau d'aide fiscale du Manitoba remplit les grandes fonctions suivantes :

- Renseigner et aider les contribuables quant à la bonne application des programmes relatifs à l'impôt sur le revenu et aux crédits d'impôt du Manitoba pour les résidents de la province;
- Administrer le programme de paiement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation;
- Appliquer les dispositions législatives régissant l'impôt sur le revenu du Manitoba et les programmes de crédit d'impôt du Manitoba, y compris le recouvrement des déductions non admissibles;
- Administrer le règlement sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt;
- Administrer le programme de crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains;
- Administrer des éléments du programme de crédit d'impôt pour l'enseignement coopératif et l'apprentissage;
- Administrer des éléments du programme de remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité;
- Administrer des éléments du programme de crédit d'impôt pour soignants primaires;
- En coopération avec l'Agence du revenu du Canada et divers ministères provinciaux, gérer ou superviser l'administration de différents programmes, dont le crédit d'impôt pour l'équipement d'énergie verte, le crédit d'impôt pour l'édition et les crédits d'impôt pour le développement économique communautaire et à l'investissement;

5 (b) Bureau d'aide fiscale du Manitoba					
Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles	Budget 2009/2010		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)		
Salaires et avantages sociaux	372	8.00	485	(113)	
Autres dépenses	114		142	(28)	
Total des sous-crédits	486	8.00	627	(141)	

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor apporte un appui et des conseils en matière de finances et d'analyse au ministre des Finances et au Conseil du Trésor pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités dans la gestion des dépenses. Il est dirigé par un sous-ministre qui fait fonction de secrétaire du Conseil.

Les grandes fonctions remplies par le Secrétariat sont les suivantes :

- Contrôler, analyser et communiquer l'information sur la situation financière de la province;
- Planifier et coordonner la révision et la préparation des prévisions annuelles et participer à l'élaboration du budget annuel;
- Fournir des analyses pour soutenir l'utilisation et l'affectation efficaces des ressources financières et humaines de la province, dans le contexte du processus de prévisions annuelles et de manière continue durant l'année;
- Examiner certains aspects des programmes;
- Coordonner les processus de gestion des dépenses, d'amélioration continue, de planification, et d'évaluation du rendement des programmes pour le gouvernement;
- Élaborer et communiquer les politiques, procédures et lignes directrices en matière administrative, et tenir à jour le guide général des services administratifs (*General Manual of Administration*);
- Fournir des orientations aux ministères pour identifier des organismes de service spécial éventuels et pour l'élaboration des propositions et des plans d'activités, ainsi que pour le contrôle et la communication de l'information relative au fonctionnement des organismes de service spécial;
- Représenter le gouvernement et la direction du ministère dans toutes les activités relatives aux relations de travail et aux questions de rémunération au sein de la fonction publique, et offrir des services de consultation spécialisés sur les relations de travail et la rémunération dans le secteur public;
- Fournir des services administratifs centraux aux programmes d'avantages sociaux et d'assurance destinés aux employés à l'échelle du gouvernement, conformément aux conventions collectives, à la législation et aux politiques en matière de ressources humaines.

Les prévisions de dépenses et de recettes de 2009-2010 ont été déposées à l'Assemblée législative avec le budget de 2009 du Manitoba le 25 mars 2009.

Gestion financière et planification des immobilisations

Le Bureau de la gestion financière et de la planification des immobilisations est chargé d'élaborer la stratégie fiscale et de définir les choix en matière de planification pour le gouvernement du Manitoba. Il s'acquitte de cette tâche en maintenant un cycle de planification et de budget efficace à l'intérieur d'un cadre fiscal global. Il élabore, met en place et coordonne le processus annuel d'estimation des dépenses et des recettes de base du gouvernement, et finalise les prévisions de dépenses et de recettes à déposer à l'Assemblée législative. En coordination avec la Division du contrôleur, le Bureau travaille aussi avec les organismes qui composent le périmètre comptable du gouvernement à la préparation du budget sommaire du gouvernement du Manitoba et de rapports financiers sommaires pour le public.

Le Bureau surveille la situation fiscale au sein du gouvernement et prépare des rapports, veillant ainsi à ce que le gouvernement dispose de données fiables, récentes et pertinentes sur sa situation fiscale. L'information financière et opérationnelle est remise à la haute direction de la province afin de faciliter la gestion financière des programmes gouvernementaux. Le Bureau prépare aussi des projets de loi de finances et de la documentation complémentaire à déposer à l'Assemblée législative, et il élabore, prépare et met en place les processus nécessaires au bon fonctionnement du gouvernement.

En outre, Le Bureau doit fournir de manière continue des analyses, des conseils et des recommandations en appui au processus décisionnel du Conseil du Trésor en ce qui concerne les projets d'investissement et les immobilisations, et pour l'élaboration et le soutien continu d'un processus de planification pluriannuelle des investissements. Le Bureau dispense aussi des conseils aux ministères pour les aider à identifier des organismes de service spécial éventuels, à élaborer des propositions et à contrôler les rendements financiers.

Sections analytiques

Les trois sections analytiques doivent fournir de façon continue aux ministères des analyses, des conseils et des recommandations en appui au processus décisionnel du Conseil du Trésor en ce qui concerne l'orientation des programmes, des politiques et des opérations financières. Elles suivent, analysent et commentent les activités des ministères et veillent à la réalisation efficace et cohérente des politiques et des priorités du gouvernement. De plus, elles apportent un soutien et une aide au Bureau de la gestion financière et de la planification des immobilisations

Les sections participent au premier plan à l'élaboration des prévisions annuelles de dépenses et de recettes. Elles offrent conseils et orientations aux ministères désignés dans la préparation de leurs prévisions, analysent les prévisions ministérielles, en vérifient la conformité avec les directives fiscales, et évaluent des stratégies de remplacement. Elles formulent des conseils et des recommandations à l'intention du Conseil du Trésor sur des questions relatives aux programmes, aux politiques et à la répartition des ressources, et elles communiquent les décisions du Conseil du Trésor aux ministères désignés et les étudient.

Les sections analytiques fournissent de façon continue des avis et des analyses au Conseil du Trésor en examinant les présentations des ministères au Conseil du Trésor et en remettant des évaluations et des recommandations. Par ailleurs, elles participent aux vérifications et aux études ministérielles; elles conseillent les ministères relativement aux directives et aux procédures du Conseil du Trésor, et sur diverses questions stratégiques et financières; elles suivent l'état des programmes et la situation financière des ministères; elles analysent et communiquent l'information financière relative aux ministères afin d'assurer la conformité avec les objectifs stratégiques et financiers du gouvernement; et elles collaborent avec le personnel de direction des ministères pour assurer le maintien de la communication nécessaire entre le Conseil du Trésor et les ministères.

Gestion des dépenses et amélioration continue

Cette section est chargée de coordonner diverses activités, y compris le volet de la planification stratégique du processus annuel de prévisions budgétaires, d'examiner certains secteurs des programmes, et de coordonner les activités de rapports sur le rendement et d'autres projets d'amélioration des services internes.

La Section compte aussi le Bureau des politiques administratives qui élabore, interprète et évalue les politiques administratives à l'échelle du gouvernement, qui figurent dans le guide général des services administratifs (*General Manual of Administration*).

Résultats :

La capacité du gouvernement à mesurer, à surveiller et à évaluer les programmes a continué à s'accroître en 2009-2010 grâce à l'offre aux ministères de séances de formation sur la mesure de la performance et la présentation de rapports

Amélioration continue des mesures de la performance incluses dans les rapports annuels des ministères du gouvernement du Manitoba, pour fournir aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Coordination des organismes de service spécial

La *Loi sur l'Office de financement des organismes de service spécial*, qui a reçu la sanction royale le 24 juin 1992, prévoit la création d'organismes de service spécial. Les organismes de service spécial sont des prestataires de services qui ont une responsabilité plus directe en matière de résultats d'exploitation et à qui on accorde une plus grande souplesse de gestion, dans le but d'encourager l'entrepreneuriat, d'améliorer les services et de faire réaliser des économies au gouvernement. Le coordonnateur des organismes de service spécial est chargé d'aider les ministères à déterminer les candidats au statut d'organisme de service spécial et à élaborer des propositions et des plans d'affaires qui sont examinés dans le cadre des prévisions budgétaires annuelles.

En 2009-2010, l'ensemble des 17 organismes de service spécial a généré plus de 208 millions de dollars de recettes publiques et ils continuent à fournir des services rentables au gouvernement et à d'autres clients. Le rapport annuel de l'Office de financement des organismes de service spécial et celui de chaque organisme fournissent de plus amples renseignements sur le fonctionnement des organismes de service spécial.

Relations de travail

Service de la rémunération

Le Service de la rémunération offre une gamme complète de services liés à l'administration du programme de classification des emplois, des programmes d'avantages sociaux des employés et des programmes de rémunération de la province afin de faciliter le processus de négociation collective et l'élaboration de politiques en matière de ressources humaines. Les services sont fournis au Conseil du Trésor, aux négociateurs du gouvernement, aux intervenants en ressources humaines et aux gestionnaires des ministères. Ils sont également offerts à des organismes externes du secteur public qui ont besoin de conseils, d'information ou d'interprétation des politiques et pratiques de rémunération dans la fonction publique. La Direction représente le gouvernement dans les négociations avec les représentants des employés pour ce qui concerne la modification du Régime de retraite de la fonction publique, le régime d'assurance collective de la fonction publique et le régime de pension des enseignantes et des enseignants du Manitoba.

Résultats :

Un soutien sous la forme d'études et d'évaluations des coûts a été fourni au Service des négociations relativement à l'application de diverses conventions collectives.

En février 2009, les examens de la classification à l'échelle du gouvernement ont été regroupés au sein de la Direction du service de la rémunération en vue d'améliorer la souplesse, l'uniformité et la transparence des processus de classification et de reclassification. De nouveaux processus, procédures et lignes directrices ont été élaborés en fonction de ce regroupement.

Au total 1 877 demandes d'examens de la classification ont été reçues. De plus, la Direction a créé ou mis à jour deux séries de classifications.

Les systèmes de gestion de l'information relative à la rémunération et aux avantages sociaux ont été entretenus et mis à niveau, et de l'information a été échangée avec des employeurs locaux et nationaux. Au cours de l'exercice 2009-2010, le Service de la rémunération a réalisé 12 sondages et répondu à 67 sondages d'autres employeurs.

Plusieurs politiques ont été mises à jour pour tenir compte de la politique et des pratiques de rémunération en vigueur au sein de l'organisme.

Service des avantages sociaux

Le Service des avantages sociaux fournit des services administratifs centraux pour les programmes d'avantages sociaux et d'assurance destinés aux employés du gouvernement, conformément aux conventions collectives, à la législation et aux politiques touchant les ressources humaines. Les programmes d'avantages sociaux comprennent le Régime d'assurance prévoyant le transport par ambulance et l'hospitalisation dans une chambre à deux lits, les régimes d'assurance soins dentaires, vue, médicaments sur ordonnances, assurance-maladie complémentaire, assurance-maladie de voyage, invalidité de longue durée et compte de gestion des dépenses de santé. La Direction conseille également les ministères et d'autres organismes du secteur public en ce qui concerne l'application des programmes d'avantages sociaux.

Les coûts relatifs à la Commission des accidents du travail des ministères et organismes gouvernementaux sont gérés par l'intermédiaire du Service des avantages sociaux. La Direction compile l'information financière relative aux avantages sociaux et aux programmes d'assurance réglementaires, dont le Régime de retraite de la fonction publique, le Régime de pensions du Canada, le régime d'assurance vie collective, l'assurance-emploi, et l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. En outre, elle est chargée de coordonner les activités de budgétisation et de communication de l'information financière en ce qui a trait aux pensions, aux avantages sociaux et autres coûts salariaux relatifs aux employés.

Résultats :

La Direction a fourni un soutien administratif et des services de gestion des incapacités aux bénéficiaires du régime d'invalidité de longue durée et elle a suivi les questions de logements liés aux réaffectations d'employés pour motif médical. Durant l'exercice 2009-2010, 38 employés qui étaient en congé d'invalidité de longue durée ont repris le travail. Au 31 mars 2010, 224 personnes bénéficiaient de prestations d'invalidité de longue durée.

Service des négociations

Le Service des négociations dispense au gouvernement toute une gamme de services en matière de relations de travail en représentant la direction dans les activités de relations de travail concernant les employés syndiqués et non syndiqués. Ces activités comprennent la négociation des conventions collectives avec des agents négociateurs représentant les employés du gouvernement, l'administration de conventions collectives, et la fourniture de services de soutien en relations de travail relativement aux employés non syndiqués. La Direction fournit aussi, sur demande, des services en relations de travail à des sociétés d'État et à des organismes subventionnés.

Résultats :

La Direction a représenté la province devant la Commission du travail du Manitoba dans la demande de certification des travailleurs d'urgence du ministère des Services à la famille et de la Consommation à Flin Flon. Elle a représenté la province dans la négociation et le renouvellement d'une convention collective du Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre représentant les travailleurs d'un foyer d'accueil d'urgence de Thompson. La convention a été négociée au nom de ces travailleurs par le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba (MGEU). La Direction participe à la négociation d'une entente de transition visant à intégrer les employés du Bureau du logement du Manitoba dans la fonction publique. Trois conventions collectives sont en place, deux avec le MGEU et la troisième avec l'International Union of Operating Engineers (IUOE).

Administration des contrats

Le Service des négociations offre un soutien et des orientations à la direction pour la mise en place et l'interprétation des conventions collectives. Les services fournis sont notamment des conseils à propos des mesures envisagées relativement aux questions de relations de travail en milieu de travail. Dans ce cadre, la Direction coordonne les activités relatives aux griefs et à l'arbitrage au nom du gouvernement et organise pour les directeurs et le personnel des ressources humaines des séances de formation sur leurs droits et leurs responsabilités dans la gestion d'une convention collective.

Résultats :

La Direction a représenté avec succès le gouvernement et plusieurs sociétés d'État devant des commissions d'arbitrage sur plusieurs points de droit relatifs à des questions d'interprétation autant que de discipline et de licenciement. En outre, le personnel a défendu les intérêts de la province devant la Commission des droits de la personne du Manitoba dans des affaires de droits de la personne et devant la Commission du travail du Manitoba dans des questions de ressort. Le personnel a continué d'offrir aux cadres hiérarchiques et aux professionnels en ressources humaines une série de séances de formation sur les thèmes du « traitement des griefs et de la discipline » et de la « gestion dans le cadre d'une convention collective ».

7(a) Secrétariat du Conseil du Trésor

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Ecart positif (néгатif) (milliers de \$)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	5 662	71.00	6 173	(511)
Autres dépenses	1 387		1 042	345 1
Total des sous-crédits	7 049	71.00	7 215	(166)

1. *Le dépassement de crédit est dû à des initiatives ministérielles pendant l'exercice.*

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES FRANCOPHONES

Le Secrétariat aux affaires francophones conseille le gouvernement du Manitoba et le ministre responsable des services en langue française au sujet de l'élaboration de services gouvernementaux en français, ainsi que sur les questions liées à la politique sur les services en langue française (SLF) en général.

Le Secrétariat oriente, surveille, recherche et facilite la mise en œuvre de la politique sur les SLF du gouvernement du Manitoba de manière à respecter le concept de l'*offre active* de services et il formule des recommandations à cet effet. Le mandat du Secrétariat s'applique aux instances administratives régies par la politique sur les SLF.

Le Secrétariat fournit une aide et des orientations aux instances administratives visées par la politique sur les SLF et assure la liaison entre le gouvernement et les organismes francophones de la province. Depuis le 1^{er} avril 2008, il est rattaché administrativement au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Résultats :

- Coordination pour la Province de l'inclusion de projets à subventionner en 2009-2010 en vertu de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français, un accord à frais partagés selon lequel le gouvernement fédéral verse un montant équivalent à la contribution de 1,4 million \$ du Manitoba.
- Renouvellement de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français pour la période 2009-2013, en collaboration avec le ministère fédéral du Patrimoine canadien.
- Contribution du Manitoba de 15 000 \$ à deux projets financés en vertu du volet des SLF du Protocole d'entente sur la coopération interprovinciale entre les gouvernements du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, et de 24 300 \$ à cinq projets financés dans le cadre de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Manitoba. Cela a permis à plusieurs organismes franco-manitobains de bénéficier d'échanges, de mentorat, de formation et de mise en commun de compétences.
- Ouverture officielle du Centre de services bilingues de Saint-Vital le 5 juin 2009.
- Poursuite de la planification de la création d'un centre de services bilingues à Sainte-Anne.
- Promotion des services offerts dans les cinq centres de services bilingues et organisation d'activités d'information dans les différentes communautés, ce qui a entraîné une augmentation globale de 4,41 % des clients aux centres de services bilingues existants par rapport à l'exercice précédent, pour un total de 80 501 clients.
- Officialisation, le 22 avril 2009, du partenariat entre les centres de services bilingues et le centre d'information 233-ALLÔ de la Société franco-manitobaine, en signant un accord quinquennal.
- Aide en matière d'orientation, de consultation, d'analyse et de planification accordée à 24 instances administratives (donc 17 ministères et cinq sociétés de la Couronne) par l'intermédiaire de l'équipe des facilitateurs et facilitatrices des services en langue française du Secrétariat.
- Poursuite de la campagne promotionnelle Bonjour>Hello sur l'offre active de services en français et organisation de 85 séances d'orientation sur le concept d'offre active pour plus de 1 450 employés au sein de quelque 25 instances administratives.
- Lancement en mai 2009 du Projet pilote de coordonnateur ou coordonnatrice bilingue des services en langue française à temps plein; embauche de deux coordinateurs (mai 2009 et janvier 2010) travaillant chacun en consultation avec un groupement de trois ou quatre ministères en vue de trouver des façons pratique de mettre en œuvre la politique sur les services en langue française et le concept d'offre active.
- Participation à un certain nombre de comités et de conférences à l'échelle nationale et internationale, y compris le Congrès mondial acadien (au Nouveau-Brunswick en août 2009) et la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (les 23 et 24 septembre 2009 à Vancouver).
- En coopération avec Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, versement d'une subvention de 75 000 \$ à la Corporation de la Place de la francophonie 2010 afin de présenter le Manitoba à la Place de la francophonie, au cours des Jeux Olympiques d'hiver 2010, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

- En coopération avec le Bureau de l'éducation française, conduite de négociations visant la désignation de la chaîne de télévision éducative de langue française de l'Ontario (TFO) à titre d'autorité éducative en vue de rendre la distribution de sa programmation obligatoire au Manitoba.
Coordination de 175 inscriptions à la formation en langue française : programmes du soir et de fin de semaine pour les employés du gouvernement, poursuite de deux projets pilotes portant sur la formation en langue française pendant les jours de travail pour 20 employés de l'ancien ministère des Services à la famille et du Logement; et perfectionnement professionnel en ligne. Poursuite du tutorat à frais partagés aux ministres, sous-ministres et députés.
- Examen de 25 plaintes ainsi que de diverses questions soulevées par le public concernant les SLF.
- Restructuration du site Web bilingue du Secrétariat pour le rendre plus convivial et y ajouter de nouvelles catégories de renseignements.
- Préparation du Rapport sur les services en langue française de 2008-2009.
- Lancement de l'appel de mises en candidature pour le *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award*, en mars 2010, dans le cadre du *Rendez-vous de la Francophonie*. Ce prix a pour vocation de rendre hommage à un employé ou à un groupe d'employés d'une instance gouvernementale ou quasi gouvernementale, au niveau fédéral, provincial ou municipal, et cela pour services exemplaires rendus à la communauté franco-manitobaine.

7 (b) Secrétariat aux affaires francophones

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles		Budget 2009/2010		Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
	2009/2010 (milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)			
Salaires et avantages sociaux	864	15.00	878		(14)	
Autres dépenses	579		579			
Total des sous-crédits	1 443	15.00	1 457		(14)	

DIVISION DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Prière de noter que la Division de la consommation et des corporations a été transférée au ministère des Services à la famille et de la Consommation en novembre 2009, dans le cadre de la restructuration des ministères gouvernementaux.

INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (Partie B)

Les investissements en immobilisations sont fournis dans le Budget des dépenses à la Partie B. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, le montant autorisé pour les dépenses en capital du ministère a pourvu à l'intégration de logiciels en appui à des pratiques de vérification uniformisées au Service de consultation et de vérification interne.

Part B Investissements en immobilisations

Dépenses par sous-crédit	Dép. Réelles 2009/2010 (milliers de \$)	Budget 2009/2010 ETP (milliers de \$)	Écart positif (négatif) (milliers de \$)	Note expl.
Finances		112	(112)	1
Total des sous-crédits		112	(112)	

1. *La sous-utilisation des fonds est due au report, en attendant d'autres examens et analyses, de l'intégration de logiciels en appui à des pratiques de vérification uniformisées au Service de consultation et de vérification interne.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère s'est engagé à respecter les principes et directives énoncés dans la *Loi sur le développement durable* et travaille à les intégrer à ses activités, ses programmes et ses pratiques opérationnelles.

Les activités suivantes se sont poursuivies en 2009-2010 :

- Le ministère a entretenu sa page d'accueil du développement durable sur l'*intranet*, en tant que lien avec la *Loi sur le développement durable* et la page Green Procurement (approvisionnements verts) de Services d'approvisionnement, dans le site d'Infrastructure et transports.
- Le ministère continue d'acheter des produits « verts » et des matériaux recyclés lorsqu'il en existe, y compris du papier recyclé.
- Le ministère a continué de recycler divers matériaux.
- Les véhicules du parc automobile affectés au personnel du ministère continuent de rouler à l'éthanol-carburant autant que possible.

Partie A - Dépenses de fonctionnement Ministère des Finances Rapprochement (milliers de \$)	
Détails	Budget des dépenses de 2009/2010
Budget des dépenses principal de 2009/2010	354 119
Transfert de fonction à: Services à la famille et Consommation Manitoba	(12 620)
Transfert de crédits venant de :	
Crédits d'autorisation	650
Rajustements liés aux services internes	97
Budget des dépenses de 2009/2010	342 246

Finances Manitoba

Partie A : Sommaire des dépenses par crédit

pour l'exercice clos le 31 mars 2010 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

Budget 2009/2010	Crédit	Dépenses réelles 2009/2010	Dépenses réelles 2008/2009	Augmentation (Diminution)	Note explicative
	07- 1 ADMINISTRATION ET FINANCES				
46	(a) Traitement du ministre	38	45	(7)	
	(b) Bureau du sous-ministre				
1 062	Salaires et avantages sociaux	933	916	17	
167	Autres dépenses	187	212	(25)	
	(c) Services administratifs et financiers				
599	Salaires et avantages sociaux	572	484	88	
87	Autres dépenses	73	74	(1)	
19	(d) Commission d'appel des impôts et des taxes	19	20	(1)	
34	(e) Administrateur indépendant	33	31	2	
	(f) Ressources humaines				
515	Salaires et avantages sociaux	497	471	26	
155	Autres dépenses	122	128	(6)	
	(g) Technologies de l'information				
1 268	Salaires et avantages sociaux	1 076	1 113	(37)	
137	Autres dépenses	134	131	3	
4 089	Total partiel 07-1	3 684	3 625	59	
	07- 2 TRÉSORERIE				
	(a) Administration				
138	Salaires et avantages sociaux	140	135	5	
111	Autres dépenses	97	94	3	
	(b) Marchés financiers				
662	Salaires et avantages sociaux	534	446	88	
74	Autres dépenses	56	56		
	(c) Opérations bancaires et de trésorerie				
1 032	Salaires et avantages sociaux	925	895	30	
104	Autres dépenses	99	140	(41)	1
2 121	Total partiel 07-2	1 851	1 766	85	

Finances Manitoba

Partie A : Sommaire des dépenses par crédit

pour l'exercice clos le 31 mars 2010 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

Budget 2009/2010	Crédit	Dépenses réelles 2009/2010	Dépenses réelles 2008/2009	Augmentation (Diminution)	Note explicative
	07- 3	CONTRÔLEUR			
	(a)	Bureau du contrôleur			
485	Salaires et avantages sociaux	414	407	7	
92	Autres dépenses	84	92	(8)	
	(b)	Service de consultation et de vérification interne			
2 506	Salaires et avantages sociaux	2 091	2 162	(71)	
270	Autres dépenses	253	266	(13)	
	(c)	Comptabilité et débours			
2 821	Salaires et avantages sociaux	2 729	2 723	6	
890	Autres dépenses	849	870	(21)	
(510)	Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits	(542)	(527)	(15)	
6 554	Total partiel 07-3	5 878	5 993	(115)	
	07- 4	TAXES ET IMPÔTS			
	(a)	Gestion et recherche			
2 526	Salaires et avantages sociaux	2 160	2 203	(43)	
284	Autres dépenses	283	404	(121)	2
	(b)	Administration			
3 385	Salaires et avantages sociaux	3 100	3 284	(184)	
3 088	Autres dépenses	4 395	3 770	625	3
	(c)	Vérification			
6 764	Salaires et avantages sociaux	6 508	6 481	27	
1 144	Autres dépenses	957	960	(3)	
	(d)	Restrictions visant les produits du tabac			
606	Salaires et avantages sociaux	357	340	17	
252	Autres dépenses	163	173	(10)	
18 049	Total partiel 07-4	17 923	17 615	308	

Finances Manitoba

Partie A : Sommaire des dépenses par crédit

pour l'exercice clos le 31 mars 2010 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

Budget 2009/2010	Crédit	Depenses réelles 2009/2010	Depenses réelles 2008/2009	Augmentation (Diminution)	Note explicative
	07- 5 RECHERCHES FISCALES, ÉCONOMIQUES ET INTERGOUVERNEMENTALES				
	(a) Relations fédérales-provinciales et recherche économique				
2 296	Salaires et avantages sociaux	2 176	2 286	(110)	
1 508	Autres dépenses	1 414	1 553	(139)	4
	(b) Bureau d'aide fiscale du Manitoba				
485	Salaires et avantages sociaux	372	374	(2)	
142	Autres dépenses	114	96	18	
4 431	Total partiel 07-5	4 076	4 309	(233)	
	07- 6 ASSURANCE ET GESTION DES RISQUES				
427	(a) Salaires et avantages sociaux	427	400	27	
66	(b) Autres dépenses	59	58	1	
2 558	(c) Primes d'assurance	1 497	1 515	(18)	
(2 558)	(d) Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits	(1 497)	(1 515)	143	
493	Total partiel 07-6	486	458	153	
	07- 7 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR				
	(a) Secrétariat du conseil du trésor				
6 173	Salaires et avantages sociaux	5 662	5 652	10	
1 042	Autres dépenses	1 387	1 253	134	
	(b) Secrétariat aux affaires francophones				
878	Salaires et avantages sociaux	864	677	187	5
579	Autres dépenses	579	605	(26)	
8 672	Total partiel 07-7	8 492	8 187	305	

Finances Manitoba

Partie A : Sommaire des dépenses par crédit

pour l'exercice clos le 31 mars 2010 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

Budget 2009/2010	Crédit	Dépenses réelles 2009/2010	Dépenses réelles 2008/2009	Augmentation (Diminution)	Note explicative
07- 8 COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS					
153	(a) Service de bureautique- Permis d'utilisation générale de logicie	153	153		
2 445	(b) Amortissement	2 415	2 415		
968	(c) Frais d'intérêts	965	1 082	(117)	6
3 566	Total partiel 07-9	3 533	3 650	(117)	
07- 9 PAIEMENT NET DES CRÉDITS D'IMPÔT					
264 896	Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation	266 791	246 356	20 435	
42 000	Crédit d'impôt personnel	40 592	37 956	2 636	
1 810	Aide aux locataires et aux propriétaires de 55 ans et plus en matière de taxes sc	1 268	1 351	(83)	
975	Crédit d'impôt pour contributions politiques	257	2 364	(2 107)	
45	Réduction de la taxe foncière applicable aux biens-fonds riverains	33	22	11	
1 101	Frais relatifs à l'administration fédérale)	1 059	993	66	
	Moins les sommes à recouvrer auprès d'Éducation				
(264 896)	Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation	(266 791)	(246 356)	17 598	
(1 810)	Aide aux locataires et aux propriétaires de 55 ans et plus en matière de taxes	(1 268)	(1 351)	247	
44 121	Total partiel '07- 9	41 941	41 335	(3 062)	7
07-10 DETTE PUBLIQUE					
	(a) Intérêts sur :				
1084 160	la dette publique du Manitoba et dépenses connexes	1093 156	1148 071	60 578	
136 690	les immobilisations des ministères	103 984	95 770	(1 484)	
25 650	les fonds spéciaux et en fiducie	3 392	41 959	28 012	
	(b) Moins les intérêts et autres frais à percevoir :				
(107 527)	des placements du fonds d'amortissement	(91 805)	(140 826)	24 794	
(531 220)	d'Hydro-Manitoba	(548 584)	(531 172)	30 658	
(28 210)	de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	(26 195)	(27 649)	477	
(17 053)	de la Société du crédit agricole du Manitoba	(17 221)	(17 472)	997	
(12 154)	d'autres organismes gouvernementaux	(25 359)	(25 289)	6 365	
(94 340)	d'autres prêts et placements	(78 034)	(119 790)	50 738	
(205 846)	d'autres postes	(173 140)	(182 026)	37 832	
250 150	Total partiel '07-10	240 194	241 576	(26 607)	8
342 246	Dépenses totales	328 058	328 514	(28 241)	

Finances Manitoba

Explications des écarts au chapitre des dépenses

entre l'exercice clos le 31 mars 2010 et l'exercice précédent

Notes explicatives :

1. La diminution s'explique essentiellement par les coûts non récurrents de contrats de consultation liés à la gestion d'instruments financiers dérivés en 2008-2009.
2. La diminution est due à des coûts non récurrents engagés pour le déménagement de bureaux en 2008-2009.
3. L'augmentation est essentiellement attribuable à une hausse de la provision pour créances douteuses concernant les impôts à recevoir.
4. La diminution est due aux frais supplémentaires engagés pour la préparation et la production du budget durant l'exercice 2008-2009.
5. L'augmentation est attribuable à une réduction du nombre de postes vacants et aux coûts associés aux facilitateurs des SLF additionnels.
6. La diminution est due à une baisse de valeur de l'actif.
7. L'augmentation au chapitre du crédit d'impôt pour l'éducation et le recouvrement correspondant provenant d'Éducation résultent essentiellement de l'augmentation de 600 \$ à 650 \$ du montant du crédit accordé aux propriétaires et aux locataires.
8. La diminution résulte principalement du fait que les taux d'intérêts ont été contrebalancés par la baisse des recouvrements du capital.

Finances Manitoba

Sommaire des recettes par source

pour l'exercice clos le 31 mars 2010, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de dollars)

Rec. réelles 2008/2009	Rec. réelles 2009/2010	Augment. (Diminution)	Source	Rec. réelles 2009/2010	Budget 2009/2010	Écart	Note expl.
RECETTES FISCALES							
2 455 117	2 401 381	(53 736)	a	2 401 381	2 342 700	58 681	1
386 131	257 081	(129 050)	b	257 081	346 600	(89 519)	2
167 816	161 195	(6 621)	c	161 195	135 000	26 195	3
136 063	139 807	3 744	d	139 807	130 000	9 807	4
357 501	364 736	7 235	e	364 736	358 600	6 136	5
3	3	0	f	3		3	
64	64	0	g	64	72	(8)	
45 927	9 924	(36 003)	h	9 924	10 000	(76)	6
92 716	90 158	(2 558)	i	90 158	90 500	(342)	7
1 569 334	1 569 845	511	j	1 569 845	1 594 700	(24 855)	8
189 633	215 543	25 910	k	215 543	194 000	21 543	9
3 483	3 510	27	l	3 510	3 200	310	
5 403 788	5 213 247	(190 541)	Total partiel	5 213 247	5 205 372	7 875	
RECETTES NON FISCALES							
18 627	26 317	7 690	a	26 317	4 500	21 817	10
4 049	1 606	(2 443)	b	1 606	1 656	(50)	11
22 676	27 923	5 247	Total partiel	27 923	6 156	21 767	
GOVERNEMENT DU CANADA							
2 063 394	2 063 394		a	2 063 394	2 063 400	(6)	12
875 409	897 402	21 993	b	897 402	903 300	(5 898)	13
387 531	392 184	4 653	c	392 184	392 300	(116)	
14 400	0	(14 400)	d	0	0	0	14
17 912	0	(17 912)	e	0	0	0	15
0	0	0	f	0	9 500	(9 500)	16
2 298	2 322	24	g	2 322	2 200	122	
3 360 944	3 355 302	(5 642)	Total partiel	3 355 302	3 370 700	(15 398)	
8 787 408	8 596 472	(190 936)	Total	8 596 472	8 582 228	14 244	

**Explications des écarts au chapitre des recettes
pour l'exercice clos le 31 mars 2010**

NOTES EXPLICATIVES :

1. **Impôt sur le revenu des particuliers :** Diminution de 53 736 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Augmentation de 58 681 \$ par rapport au budget de 2009-2010

Aux termes de l'accord de perception fiscale conclu entre les gouvernements du Canada et du Manitoba, le ministère canadien des Finances verse des paiements anticipés, dont le montant est établi d'après des évaluations, pour les années d'imposition qui se situent à l'intérieur d'un exercice. À la fin de chaque année, on effectue des rajustements visant les années antérieures, en fonction des déclarations de revenu effectivement perçues par l'Agence du revenu du Canada.

La diminution par rapport aux dépenses réelles de 2008-2009 découle principalement d'une diminution du rajustement visant les années antérieures.

L'augmentation par rapport au budget de 2009-2010 découle principalement d'une augmentation du rajustement visant les années antérieures.

2. **Impôt sur les bénéfiques des sociétés :** Diminution de 129 050 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Diminution de 89 519 \$ par rapport au budget de 2009-2010

Aux termes de l'accord de perception fiscale conclu entre les gouvernements du Canada et du Manitoba, le ministère canadien des Finances verse des paiements anticipés, dont le montant est établi d'après des évaluations, pour les années d'imposition qui se situent à l'intérieur d'un exercice. À la fin de chaque année, on effectue des rajustements visant les années antérieures, en fonction des déclarations de revenu effectivement perçues par l'Agence du revenu du Canada.

La diminution est attribuable aux rajustements visant les années antérieures et à une baisse du montant des droits en cours d'exercice, due à une diminution du revenu imposable des sociétés.

3. **Impôt sur le capital des corporations :** Diminution de 6 621 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Augmentation de 26 195 \$ par rapport au budget de 2009-2010

La diminution par rapport aux recettes réelles de 2008-2009 est attribuable à la réduction du taux de l'impôt sur le capital des corporations et à l'élimination progressive de l'impôt général sur le capital des corporations.

La hausse par rapport au budget de 2009-2010 tient à des versements plus élevés des corporations de la Couronne et des banques dues à une hausse des capitaux imposables.

Explications des écarts au chapitre des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2010

NOTES EXPLICATIVES :

4. **Taxe sur l'essence :** Augmentation de 3 744 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Augmentation de 9 807 \$ par rapport au budget de 2009-2010

L'augmentation est due à la hausse de la consommation de l'essence et à une réduction des subventions pour la production de l'éthanol à compter du 1^{er} janvier 2010.

5. **Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé** Augmentation de 7 235 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Augmentation de 6 136 \$ par rapport au budget de 2009-2010

L'augmentation est attribuable à la croissance de l'emploi et aux règlements salariaux.

6. **Taxe minière :** Diminution de 36 003 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009

La diminution est due à la réduction des cours internationaux des métaux de base qui ont considérablement réduit les bénéfices miniers.

7. **Taxe sur le carburant** Diminution de 2 558 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009

La diminution est attribuable à la réduction de la consommation dans les secteurs de la construction et du transport routier.

8. **Taxe sur les ventes au détail :** Diminution de 24 855 \$ par rapport au budget de 2009-2010

La diminution est due à une réduction des dépenses de construction et de consommation et des dépenses des entreprises, en raison du ralentissement économique.

9. **Taxe sur le tabac :** Augmentation de 25 910 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Augmentation de 21 543 \$ par rapport au budget de 2009-2010

L'augmentation est due à la hausse du taux de la taxe sur le tabac et à la baisse de la contrebande résultant du programme de lutte ciblée contre la contrebande.

Explications des écarts au chapitre des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2010

NOTES EXPLICATIVES :

10. **Recouvrement de dépenses antérieures** Augmentation de 7 690 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Augmentation de 21 817 \$ par rapport au budget de 2009-2010
- L'augmentation est attribuable à des rajustements visant des années antérieures, au renouvellement du dépôt de chèques périmés, à d'autres rajustements et à divers remboursements.
11. **Divers** Diminution de 2 443 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
- La diminution est attribuable principalement au versement initial plus élevé en 2008-2009 découlant du règlement à l'amiable avec des compagnies de tabac relativement au règlement de l'impôt sur le tabac.
12. **Transfert canadien en matière de santé (TCS) :** Augmentation de 21 993 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
Diminution de 5 898 \$ par rapport au budget de 2009-2010
- L'augmentation par rapport aux recettes réelles de 2008-2009 découle de la part du Manitoba des transferts fédéraux en espèce en matière de santé, fixée lors de la rencontre des premiers ministres sur les soins de santé en 2004.
- La diminution par rapport au budget de 2009-2010 est due à des rajustements visant des années antérieures.
13. **Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)** Augmentation de 4 653 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux appuie les provinces et les territoires dans les domaines des services sociaux, des programmes de garde d'enfants et de l'éducation postsecondaire. Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a adopté le principe de l'allocation en espèces égale par habitant. L'augmentation par rapport aux recettes réelles de 2008-2009 est attribuable à la hausse du financement fédéral prévu en 2009-2010.

**Explications des écarts au chapitre des recettes
pour l'exercice clos le 31 mars 2010**

NOTES EXPLICATIVES :

14. **Fonds de recrutement de policiers :** Diminution de 14 400 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
La diminution tient à une subvention unique en 2008-2009.
15. **Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun :** Diminution de 17 912 \$ par rapport aux recettes réelles de 2008-2009
La diminution tient à une subvention unique en 2008-2009.
16. **Paiement de transition – Élimination progressive de l'impôt sur le capital des corporations :** Diminution de 9 500 \$ par rapport au budget de 2009-2010
La diminution est attribuable à un report en attendant que soient confirmés et approuvés les montants finaux réclamés.

Finances Manitoba

Sommaire des dépenses de fonctionnement et de l'effectif des cinq dernières années par principaux crédits
pour la période allant de l'exercice clos le 31 mars 2006 à l'exercice clos le 31 mars 2010*

Principaux crédits	2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		
	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	
Finances :											
07- 1	Administration et finances	29.25	2 643	30.25	2 445	31.25	2 926	36.25	3 625	36.25	3 684
07- 2	Trésorerie	25.00	1 623	25.00	1 741	25.00	1 822	25.00	1 766	26.00	1 851
07- 3	Contrôleur	70.50	4 952	73.50	5 241	77.00	5 368	76.00	5 993	73.00	5 878
07- 4	Taxes et impôts	191.50	15 835	193.50	14 642	196.50	17 414	196.50	17 615	195.50	17 923
07- 5	Recherches fiscales, économiques et intergouvernementales	32.25	3 929	33.25	3 822	33.25	4 076	31.25	4 309	33.25	4 076
07- 6	Assurance et gestion des risques	5.20	394	5.20	405	5.20	418	5.20	458	5.20	486
07- 7	Secrétariat du Conseil du Trésor	81.00	6 404	84.00	6 533	84.00	6 915	86.00	8 187	86.00	8 492
07- 8	Coûts liés aux immobilisations		4 050		3 881		3 952		3 650		3 533
Total des crédits de fonctionnement du ministère		434.70	39 830	444.70	38 710	452.20	42 891	456.20	45 603	455.20	45 923
07- 9	Paiement net des crédits d'impôt		50 656		47 961		44 397		41 335		41 941
07-10	Dette publique (crédits législatifs)		259 797		260 239		251 033		241 576		240 194
Total des crédits		434.70	350 283	444.70	346 910	452.20	338 321	456.20	328 514	455.20	328 058

* Les montants des dépenses réelles ont été rajustés aux fins de comparaison. Les rajustements reflètent ce qui suit : i) le transfert, en 2006-2007, de postes de la Division du contrôleur à Innovation, Énergie et Mines en raison de la restructuration des TIC; ii) le transfert, en 2008-2009, de Relations fédérales-provinciales d'Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce; iii) le regroupement et le transfert en 2009-2010 au Secrétariat du Conseil du Trésor des services de classification de Conservation, Culture, Patrimoine et Tourisme, Éducation, Services à la famille et Consommation, Santé, Vie Saine, Jeunesse et Aînés, Infrastructure et Transports, Administrations locales, Justice et Gestion des ressources hydriques; iv) le transfert de Consommation et corporations à Services à la famille et Consommation.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LA PERFORMANCE

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2008-2009. Il s'agit de la quatrième année où tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dont la présentation est uniforme.

Les indicateurs de rendement des rapports annuels ministériels sont destinés à compléter les résultats financiers et à donner aux Manitobains des renseignements utiles sur les activités du gouvernement et sur leur incidence sur la province et ses habitants.

Pour obtenir plus de renseignements sur le gouvernement du Manitoba et la présentation de rapports sur le rendement, consultez la page Web suivante : www.manitoba.ca/performance.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesurons-nous et à l'aide de quel indicateur?	Pourquoi est-ce important de mesurer cela?	Quelle est la mesure de référence utilisée)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données disponibles les plus récentes?	De quelle manière la tendance évolue-t-elle?	Commentaires, mesures récentes, liens vers des rapports
Le taux de recouvrement des recettes fiscales prévues par la loi (exception faite de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés) et dues à la Province, en comparant le montant des recettes perçues et les montants exigibles.	L'efficacité de ces activités est directement liée à la protection des recettes provinciales face aux changements technologiques qui interviennent sur le marché et à la planification fiscale de plus en plus dynamique des entreprises et des conseillers fiscaux.	Un total de 99,8 % des montants dus à la province ont été perçus en 2005-2006.	Un total de 99,9 % des montants dus à la province ont été perçus en 2009/2010.	Le ministère s'efforce d'améliorer continuellement la législation et les processus relatifs à la perception des recouvrements, ce qui devrait avoir pour conséquence le maintien du pourcentage de radiation à un niveau relativement stable.	
La gestion financière de la province selon son budget sommaire et avec une opinion	Les vérifications sont effectuées par le Bureau du vérificateur général du Manitoba,	Comptes publics 2008-2009 - Opinion de vérification sans	Comptes publics 2009-2010 - Opinion de vérification sans	Il est encore trop tôt pour déterminer les tendances car le Manitoba ne	

Que mesurons-nous et à l'aide de quel indicateur?	Pourquoi est-ce important de mesurer cela?	Quelle est la mesure de référence utilisée)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données disponibles les plus récentes?	De quelle manière la tendance évolue-t-elle?	Commentaires, mesures récentes, liens vers des rapports
de vérification sans réserve qui confirme la réputation financière de la province.	un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative, et elles sont considérées comme un outil important de l'assurance de la transparence.	réserve	réserve	présente ses rapports sur une base sommaire que depuis 2008-2009.	

Que mesurons-nous et à l'aide de quel indicateur?	Pourquoi est-ce important de mesurer cela?	Quelle est la mesure de référence utilisée)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données disponibles les plus récentes?	De quelle manière la tendance évolue-t-elle?	Commentaires, mesures récentes, liens vers des rapports
<p>La capacité de la Province à emprunter à un taux rentable, en examinant sa cote de crédit.</p>	<p>Cette mesure est une évaluation indépendante essentielle, effectuée par une tierce partie, de la solvabilité de la Province. Elle joue un grand rôle dans la décision des investisseurs d'acquiescer des obligations et d'autres titres du gouvernement du Manitoba.</p>	<p>Les cotes de crédit au 31 mars 2002 étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aa3 (stable) – Moody's Investors Service • AA (stable) – Standard & Poor's • A (stable) – Dominion Bond Rating Service 	<p>Les cotes de crédit au 31 mars 2010 étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aa1 (stable) – Moody's Investors Service • AA (stable) – Standard & Poor's • A (élevé) (stable) – Dominion Bond Rating Service 	<p>Le Manitoba continue de garder sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. Cette performance transparaît dans les six révisions à la hausse de sa cote de crédit depuis 2002.</p>	<p>Les agences d'évaluation du crédit savent que la conjoncture économique actuelle aura des répercussions sur le rapport entre la dette nette et le PIB des provinces. Selon elles, cela ne devrait pas nuire aux cotes de crédit dans les deux ou trois prochaines années. Les agences d'évaluation du crédit savent que la conjoncture économique actuelle aura des répercussions sur le rapport entre la dette nette et le PIB des provinces, mais la mise en œuvre du plan de reprise économique du Manitoba devrait favoriser le maintien de ses cotes de crédit en 2010.</p>

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) est entrée en vigueur en avril 2007. Elle donne aux employés un processus clair pour faire état de préoccupations au sujet d'affaires importantes et sérieuses (actes répréhensibles) dans la fonction publique manitobaine et elle renforce la protection contre des représailles. La Loi s'appuie sur des protections déjà en place dans d'autres lois, ainsi que sur les droits, politiques, pratiques et processus relatifs aux négociations collectives dans la fonction publique manitobaine.

Aux termes de la Loi s'entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; un acte ou une omission qui nuit à la sécurité publique, à la santé publique ou à l'environnement; un cas grave de mauvaise gestion; ou le fait d'ordonner ou de conseiller sciemment à quelqu'un de commettre un acte répréhensible. La Loi ne vise pas les questions opérationnelles ou administrative courantes.

Une divulgation faite de bonne foi par un employé, conformément à la Loi, et en ayant un motif raisonnable de penser qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être est considéré comme une divulgation aux termes de la Loi, que l'objet de cette divulgation constitue ou pas un acte répréhensible. Toutes les divulgations sont soigneusement examinées afin de déterminer si une mesure s'impose aux termes de la Loi et elles doivent être signalées dans un rapport ministériel annuel, conformément à l'article 18 de la Loi.

Voici, ci-dessous, un résumé des divulgations reçues par le ministère des Finances du Manitoba, par l'Office des compagnies, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments et le Bureau de l'état civil pour l'exercice 2009-2010:

Renseignements demandés par an (article 18 de la Loi)	Exercice 2009-2010
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	NÉANT
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	NÉANT